

PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE PORTÉE GÉNÉRALE DES TRAVAUX PUBLICS PROVINCIAUX POUR LE MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE

RAPPORT DE CONSULTATION ET DE DOCUMENTATION (Rapport de C et D)

Ce rapport a été rédigé et signé par le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, (MIPSTC) et/ou ses agents pour toutes les entreprises de catégories « B » et « C ». Ce formulaire électronique est conçu de manière à ce qu'il soit possible d'agrandir n'importe quel champ pour y inscrire toute l'information requise. Ce formulaire peut être utilisé dans un format électronique ou sur papier. Il est important de répondre à toutes les questions, au besoin.

Renseignements au sujet du projet

Nom du personnel et/ou du fournisseur de services du MIPSTC et/ou de ses agents : Jacobs Engineering Group (Jacobs) et Pat Becker, au nom du MIPSTC		Téléphone : (416) 529-3613
Nom du projet : Services sur le site de la Place de l'Ontario (PO)		
Numéro d'installation du SGIP (N#) N73731	Numéro (s) d'édifice (B#) ou de terrain (P#) du SGIP : P73731	
Courte description de l'engagement (voir la liste des engagements de l'évaluation environnementale (ÉE) de portée générale et/ou l'annexe 1) : Le projet de services du site proposé (le Projet) comprendra la reconfiguration, la mise à jour en fonction du code actuel, ainsi que la mise à niveau des services publics souterrains actuels sur le site (comme l'eau, les eaux usées, l'électricité, le gaz); la fourniture sur le site de raccords de services redondants/de réserve menant aux réseaux d'infrastructures externes (comme la ville de Toronto, Toronto Hydro Enbridge Gas, les fournisseurs de services de télécommunications); ainsi que l'inclusion de la gestion des eaux pluviales. Les principales activités de l'engagement proposé sont conformes aux activités de construction générales et comprennent : <ul style="list-style-type: none">• les services de conception;• le démantèlement et le retrait des infrastructures qui ne servent plus à rien;• la modification des infrastructures de services existantes du site ou la construction de nouvelles infrastructures et des infrastructures de soutien connexes;• l'entretien des terrains et l'aménagement paysager; et• les activités immobilières, au besoin, pour faciliter la coordination des approbations et des ententes, comme l'acquisition, les servitudes et/ou la location.		

Une description générale des éléments prévus du projet est présentée ci-dessous :

- **Service d'eau potable** : Ajout de conduites maîtresses dans toute la partie de la propriété de la PO qui fait l'objet de mises à niveau (le site) pour soutenir la structure actuelle; un deuxième raccord de service d'eau est prévu dans la zone nord-est du site; nouveaux raccords de service au système de distribution d'eau ministériel; et remplacement des infrastructures en eau souterraines vieillissantes.
- **Service d'eaux usées** : remise en état, remplacement ou ajout de postes de pompage des eaux d'égout (PPEÉ); ajout d'un nouveau PPEÉ centralisé sur l'île de l'Est pour recueillir et pomper les eaux d'égout vers le réseau d'égout municipal sur la terre ferme; nouveaux raccords de service au système de collecte des eaux usées municipales; et remplacement des infrastructures de la tuyauterie d'égout souterraine.
- **Service de gestion des eaux pluviales** : mise en place de techniques de développement à faible impact (comme des zones humides végétalisées, une augmentation du nombre de zones d'infiltration et de pavés perméables, des jardinières avec arbres) et appareils de traitement de la qualité de l'eau (comme des dessableurs-déshuileurs).
- **Service électrique/télécommunications** : prolongement d'un raccordement direct au réseau hydroélectrique de Toronto et coordination avec Toronto Hydro; ajout d'une nouvelle boucle électrique (une boucle doit alimenter l'île de l'Ouest, alors que l'autre est destinée à l'estrade Budweiser/île du Centre/île de l'Est) qui est reliée de manière indépendante au réseau affluent de Toronto Hydro; et installation d'un réseau de télécommunications modernisé à la grandeur du site en tenant compte d'un réseau de communications de sûreté/sécurité publique
- **Service de gaz** : on augmentera la taille des conduites principales de gaz pour répondre à la demande future et on prolongera l'infrastructure de gaz de l'île de l'Est jusqu'à la conduite principale à haute pression d'Enbridge sur le Boulevard Lakeshore.
- **Autres services** : Ajout de terminaux de système de sécurité à la grandeur du site et ajout d'un système d'acquisition et de contrôle de données (SCADA) pour recueillir des données en temps réel sur les services du site.

Examen des alternatives à l'engagement (en option) (voir l'ÉE de portée générale, étape B1 et annexe 5).
Sans objet. En raison des activités du MIPSTC, l'évaluation des alternatives ne fait l'objet d'aucun examen dans le cadre de l'ÉE de portée générale pour les évaluations de catégorie B.

PARTIE I – DESCRIPTION DU PROJET ET DU SITE

1. Identifier les engagements

Gestion et aménagement des biens	Transactions immobilières et approbations
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ajouts aux édifices <input type="checkbox"/> Modification et restauration d'édifice (intérieur et extérieur) <input type="checkbox"/> Entretien et réparation d'édifice (intérieur et extérieur) <input type="checkbox"/> Ententes de codéveloppement <input type="checkbox"/> Recherche de contaminants <input type="checkbox"/> Construction d'une nouvelle installation <input checked="" type="checkbox"/> Démantèlement <input checked="" type="checkbox"/> Démolition <input checked="" type="checkbox"/> Services de conception <input type="checkbox"/> Études de faisabilité <input checked="" type="checkbox"/> Entretien des terrains <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement paysager <input checked="" type="checkbox"/> Reconstruction <input type="checkbox"/> Déménagement – Édifice patrimonial seulement <input type="checkbox"/> Marché et services immobiliers <input type="checkbox"/> Entretien d'édifice (intérieur et extérieur) <input checked="" type="checkbox"/> Autre (veuillez décrire) : Modifications aux infrastructures et aux services du site et raccordements de services en fonction des changements apportés au site 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition <input type="checkbox"/> Aliénation <input type="checkbox"/> Aliénation avec ZIE pour un organisme de conservation <input type="checkbox"/> Aliénation avec ZIE pour un organisme non de conservation <input checked="" type="checkbox"/> Servitudes <input type="checkbox"/> Expropriations <input type="checkbox"/> Bail-achat <input checked="" type="checkbox"/> Location-bail ou délivrance de licence de, aucun changement du type d'utilisation <input checked="" type="checkbox"/> Location ou délivrance de licence à, aucun changement du type d'utilisation <input type="checkbox"/> Location-bail ou délivrance de licence de, avec changement dans le type d'utilisation <input type="checkbox"/> Location-bail ou délivrance de licence à, avec changement dans le type d'utilisation <input type="checkbox"/> Approbations de planification (aménagement de terrain) <input type="checkbox"/> Vente de droits d'aménagement ou de droits relatifs à la propriété du dessus <input type="checkbox"/> Disjonction <input type="checkbox"/> Droits de tension (poteaux d'électricité et haubans) <input type="checkbox"/> Autre (décrire) :
<p>2. Promoteur (MIPSTC) et/ou un de ses agents MIPSTC</p>	
<p>3. Locataire Société d'exploitation de la Place Ontario (SEPO)</p>	
<p>4. Utilisation prévue des terrains sur le site : Les utilisations actuelles des terrains (partie III, section 1) se poursuivront dans un avenir prévisible. Les plans d'avenir pour le site sont présentement en cours d'élaboration et comprennent une combinaison d'aménagements par les secteurs privé et public. On s'attend à ce que la majeure partie de l'île de l'Est reste un espace public contenant le parc Trillium et d'autres installations publiques. Une partie de l'île de l'Est deviendra une terre faisant l'objet d'un bail privé, en plus de parties de l'île du Centre et de l'île de l'Ouest. L'engagement proposé est nécessaire afin de moderniser les services sur le site, et ce, peu importe les plans futurs.</p>	

5. Description et caractéristiques du site (joindre le plan du site s'il est disponible) : **Le site de la PO est situé dans la Ville de Toronto, Ontario, le long du secteur riverain de Toronto et du Boulevard Lakeshore. Le site se trouve environ à 1,6 km de la station Exhibition GO et 1,6 km de la rampe de sortie de la voie rapide Gardiner sur le Boulevard Lakeshore. Il est adjacent à la Place des expositions au nord et au lac Ontario à l'ouest, au sud et à l'est.**

La propriété au grand complet s'étend sur environ 63 hectares, incluant 28 hectares d'eau et 35 hectares de terre. Elle est aménagée en grande partie sur les îles de l'Ouest et du Centre, alors qu'on y trouve des édifices, un théâtre extérieur et des allées asphaltées. L'île de l'Est comporte un parc public avec allées pavées, un édifice d'entretien, un édifice d'administration et plusieurs toilettes. Le côté nord de la propriété se trouve sur la terre ferme et on y trouve des promenades asphaltées et des stationnements. La propriété est relativement plane et on y trouve une colline située dans la partie sud-ouest de l'île de l'Ouest. Des étendues d'eau appartenant à la province entourent les îles.

On a développé la propriété en incluant :

- **Un parc d'attractions,**
- **Un parc aquatique,**
- **Un théâtre intérieur,**
- **Un théâtre au grand air,**
- **Plusieurs édifices (incluant un vaste centre pour événements où l'on trouve des modules de pavillon en aluminium reliés par des ponts en acier et soutenus au-dessus du lac et de la cinésphère),**
- **Une marina (situé dans la partie centrale au sud), et**
- **Des quais (situés dans la partie nord).**

La partie du bien (le 'Site') proposé pour l'entretien des mises à niveau englobe le terrain d'une superficie de 35 hectares (voir la Error! Reference source not found.1). Cependant, l'entretien se limite à l'île de l'Ouest.

Adresse légale (si disponible) **S/O**

Adresse municipale : **955 Lakeshore Boulevard West, Toronto, Ontario M6K 3B9**

Superficie du site **La partie du terrain occupée par le site s'étend sur une superficie d'environ 35 hectares.**

Courte description des caractéristiques du site (facultatif) **Voir la rubrique 'Description du site' ci-dessus pour connaître les détails.**

PARTIE II – CATÉGORISATION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PROVISOIRE

(Réf. : ÉE de portée générale, section 2)

1. Identifier la catégorie provisoire de l'ÉE du projet en utilisant l'ÉE de portée générale, figure 2.1 (Organigramme), figure 2.2 (Matrice d'inscription de catégorie) et l'annexe 1.

En cas de doute quant à la catégorie, utiliser l'ÉE de portée générale Tableau 2.1 Tableau d'identification de la catégorie

Catégorie provisoire A B C D

2. Résumé de la catégorisation provisoire des évaluations environnementales

- En ce qui concerne les projets de la catégorie A, continuer sans prendre d'autres mesures au niveau de l'ÉE. Si une caractéristique patrimoniale du site ou de l'édifice peut être touchée, évaluer l'impact, identifier la mesure d'atténuation et continuer sans prendre d'autres mesures au niveau de l'ÉE.
- **En ce qui concerne les projets de la catégorie B, compléter ce rapport et la déclaration d'approbation à la partie V.**
- En ce qui concerne les projets de la catégorie C, compléter ce rapport et la déclaration d'approbation à la partie V et consulter ensuite la section 5 de l'ÉE de portée générale pour connaître les étapes suivantes.

PARTIE III – ANALYSE DU SITE, CONSULTATION ET DOCUMENTATION (les réponses « OUI » doivent donner lieu à une solution à la partie V de ce rapport. Réf. : ÉE de portée générale, section 4)

1. **ÉTAT ACTUEL DE L'UTILISATION DU TERRITOIRE** (Sous « Source », donner le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource ayant fourni l'information. Si l'information est du domaine public, donner une référence.)

a. Plan officiel actuel et désignations de zonage :

Plan officiel de la Ville de Toronto (2021) Désignation de l'utilisation du territoire – Autres espaces libres; parcs (partie nord-est).
Dans la *Loi sur la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario*, L.R.O. 1990, ch. 0.34, on désigne la PO comme un site touristique récréatif.

Zonage – Ancien règlement de zonage 438-86 de la Ville de Toronto. La partie sur la terre ferme de la propriété est zonée G – District du parc, ce qui permet l'aménagement de parcs et d'autres usages récréatifs. La partie île de la propriété est zonée Gm - District du parc, ce qui permet d'utilisation de marinas, de parcs et de services de navigation de plaisance. Aucune information de zonage en vigueur n'est associée au plan d'eau.

Plan secondaire - les utilisations permises « peuvent comprendre des installations communautaires, récréatives, culturelles, des restaurants et des divertissements compatibles » pour les terrains qualifiés de Parcs et espaces libres à la grandeur de la zone du plan secondaire du secteur riverain central.

Plan secondaire du secteur riverain central (B16) –La PO sera intégrée à un système de parc riverain plus accessible où le public pourra profiter de ses installations et d'attractions payantes.

Source :

Ville de Toronto. 2017. Carte du plan officiel de Toronto, Plan d'aménagement du territoire. https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2017/11/97fe-cp-official-plan-Map-18_LandUse_AODA.pdf. Consulté le 17 août 2021.

<p>Ville de Toronto. 2013. Carte interactive du règlement de zonage 569-2013 de Toronto. https://map.toronto.ca/maps/map.jsp?app=ZBL_CONSULT. Consulté le 17 août 2021.</p> <p>Ville de Toronto. Bryan Bowen, secrétariat du secteur riverain, urbanisme. Bryan.Bowen@Toronto.ca. (416) 338-4842.</p>	
<p>b. Désignation: de la plaine inondable Aucune n'a été identifiée.</p> <p>Source : Office de protection de la nature de Toronto et de la région (OPNTR) Carte des plaines inondables. https://trca.ca/conservation/flood-risk-management/flood-plain-map-viewer/#map. Consulté le 17 août 2021.</p> <p>OPNTR. Sharon Lingertat. Gestionnaire principale, Planification et permis d'infrastructures, Services d'aménagement et de génie. Sharon.Lingertat@TRCA.ca. (416) 661-6600, poste 5717</p> <p>Si tel est le cas, veuillez décrire. S/O</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>c. Terres agricoles productives désignées où les terres de cultures spécialisées et les terres agricoles productives (classes 1, 2 et 3) prédominent. Aucune n'a été identifiée.</p> <p>Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Portail des systèmes agricoles. http://www.omafra.gov.on.ca/english/landuse/agsys.jpg. Consulté le 17 août 2021.</p> <p>Si tel est le cas, veuillez décrire. S/O</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>d. Zones d'importance environnementale (ZIE) Aucune n'a été identifiée.</p> <p>Des ZIE présentant un système patrimonial naturel (SPN) plus vaste existent sur le site et sont protégées en vertu du Plan officiel de Toronto et du règlement de zonage. En examinant la carte de la ville (Ville de Toronto, 2020), la zone d'étude se trouve en majeure partie à l'intérieur des terres régies par les politiques relatives au SPN. Cependant, on ne trouve pas de zones humides importantes pour la province, de ZIE et de zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) à l'intérieur de la propriété ou sur les terres adjacentes à 120 m.</p> <p>Source : Ville de Toronto. 2019. Plan officiel de Toronto, carte 12A, zones d'importance environnementale. https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2019/06/987b-cp-official-plan-Map-12A_ESAs_AODA.pdf. Consulté le 17 août 2021.</p> <p>Ville de Toronto. 2020. Plan officiel de Toronto, carte 9, Système patrimonial naturel. https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2020/01/8f21-CityPlanning-C_Map-9_Rev.pdf. Consulté le 17 août 2021.</p> <p>Ville de Toronto. Bryan Bowen.</p> <p>Si tel est le cas, veuillez décrire. S/O</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>e. Servitudes en surface ou souterraines? Source : Infrastructure Ontario</p> <p>Si tel est le cas, veuillez décrire. La situation des servitudes sur place progresse et sera confirmée et traitée en fonction des besoins dans le cadre de la mise en œuvre.</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Inconnu
<p>f. En fonction des contacts énoncés ci-dessus et de la recherche, croyez-vous que l'engagement devra faire l'objet d'une application en vertu de la <i>Loi sur la</i></p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

<p><i>planification</i> pour que l'aménagement du territoire soit conforme à l'utilisation prévue des terres?</p> <p style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si tel est le cas, le MI/IO/Agence, ou quiconque, a-t-il demandé un changement dans l'aménagement du territoire en vertu de la <i>Loi sur la planification</i>?</p> <p style="text-align: right;"><input checked="" type="checkbox"/> S/O</p>	
<p>g. Directement adjacent aux routes de transport majeures? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si tel est le cas, décrire et déterminer si l'entreprise proposée aura un impact négatif sur la circulation locale. Le site est adjacent au Boulevard Lakeshore Ouest.</p>	
<p>h. Élément déclencheur de la Loi sur l'évaluation d'impact canadienne? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Par exemple, identifié sur la Liste des activités physiques)</p> <p>Si tel est le cas, suivre les directives sur la coordination fédérale-provinciale.</p>	
<p>2. ÉTAT ENVIRONNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ</p>	
<p>Pour remplir cette section, le MIPSTC et son agent peuvent faire remplir le rapport d'évaluation environnementale des sites de la phase 1 (par un évaluateur qualifié) ou procéder à une inspection visuelle.</p> <p>Si on a rempli un rapport d'évaluation environnementale des sites de la phase 1 et que celui-ci se trouve dans un dossier auprès du MIPSTC et/ou de son agent, veuillez fournir une référence détaillée.</p> <p>Un certain nombre d'évaluations environnementales des sites de phase 1 et de phase 2 ont été réalisées pour le site et ces évaluations sont énumérées à l'annexe C de ce rapport. Une inspection récente a été réalisée le 21 avril 2021 sur l'île de l'Ouest et le 27 septembre 2021 sur l'île de l'Est et sur la partie continentale du site, à l'exception du parc Trillum et de l'estrade Budweiser.</p> <p>Conestoga-Rovers and Associate (CRA). 2012. Évaluation environnementale de site, première phase. 955 ouest, boulevard Lake Shore, Toronto, Ontario. 327 pages.</p> <p>Jacobs Engineering Group (Jacobs). En cours. Évaluation environnementale de site, première phase. Île de l'Ouest</p> <p>Décrire la solution des problèmes à la partie V.</p>	
<p>Date d'inspection du site : CRA : 10 septembre 2012; 12 septembre 2012 Jacobs : 21 avril 2021; 27 septembre 2021</p>	
<p>A. Y avait-il preuve des éléments suivants sur le terrain ou dans les édifices : (X pour OUI)</p>	
<p><input type="checkbox"/> Incinération</p> <p><input type="checkbox"/> Réservoirs de stockage en surface fuyants ou non protégés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Surfaces tachées</p> <p><input type="checkbox"/> Voile huileux sur l'eau</p> <p><input type="checkbox"/> Barils industriels non protégés</p> <p><input type="checkbox"/> Ballasts/transformateurs non protégés (possiblement présents dans les ampoules)</p> <p><input type="checkbox"/> Dommages à la végétation</p> <p><input type="checkbox"/> Réservoir (s) de stockage souterrains (essence et diesel)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Remplissage effectué</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Peinture avec plomb (tout édifice construit avant 1980 peut contenir de la peinture avec plomb)</p> <p><input type="checkbox"/> Batteries jetées</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Amiante friable</p> <p><input type="checkbox"/> Contenants de pesticide/herbicide</p> <p><input type="checkbox"/> Signes de présence des articles énumérés ci-dessus sur les propriétés adjacentes</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres contaminants possibles (veuillez préciser) : essence à l'intérieur de réservoirs fixes, matériaux contenant de la silice et moisissures.</p>

B. Noter les résultats de l'examen environnemental ou résumer l'évaluation environnementale des sites de la phase 1 en ce qui concerne :

- i. utilisations actuelles et passées du site : **La PO a été construite en 1971 et a été utilisée à des fins commerciales et pour y aménager un parc. La PO a fermé ses portes en 2012, mais elle sert présentement de parc public, de lieu de divertissement et pour la tenue d'événements.**
- ii. utilisations adjacentes : **Le site est délimité par les eaux du lac Ontario au sud, à l'est et à l'ouest, ainsi que par le boulevard Lakeshore ouest au nord. Plusieurs terrains de stationnement, le BMO Field, un hôtel et le Centre Enercare sont situés à moins de 1 km au nord du site.**
- iii. réservoirs de stockage souterrains et en surface **On trouve deux réservoirs de stockage en surface qui contiennent des produits pétroliers sur place. Ces réservoirs sont situés immédiatement au sud-ouest des toilettes dans la partie est de la marina et sur le coin nord-est de la plage Echo.**
- iv. registres des anciens sites d'enfouissement ou de plaintes ou de violations précédentes sur le site : **Aucun n'a été identifié.**
- v. utilisation de substances possiblement dangereuses sur le site : **La PO est enregistrée auprès du MEPNP comme une génératrice de déchets possédant le numéro de génératrice de déchets ON0282601, alors qu'elle génère les flux de déchets suivants : résidus de peinture/pigments/revêtement; produits chimiques inorganiques de laboratoire; distillats de pétrole; carburants légers; hydrocarbures répandus en nappes à la surface de l'eau et boues; ainsi que les huiles et les lubrifiants usés.**
- vi. autres constatations locales (comme les puits de gaz naturel, le radon, la radioactivité, etc.) : **Le site a été construit sur des matériaux de remblai, placés dans le lac Ontario au début des années 1960 (zone continentale) et dans les années 1970 (île de l'Est), afin de servir de terrain de stationnement et de centre récréatif commercial (parc d'attractions), respectivement. Les contaminants préoccupants dans le sol de l'île de l'Est comprennent des hydrocarbures de pétrole et des hydrocarbures aromatiques polycycliques qui semblent associés aux matériaux de remblai historiques (Jacobs 2021c). Les contaminants préoccupants qu'on retrouve dans l'eau souterraine comprennent du benzène, du plomb, des hydrocarbures, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, ainsi que des composés organiques volatils.**

Depuis 2007, on a dénombré 22 déversements sur la PO et tous étaient accompagnés de refoulements dans le lac Ontario (Services d'information sur les risques environnementaux, 2021). À la marina de la PO, on a dénombré huit déversements d'essence, un déversement de carburant, trois cas d'irisation d'hydrocarbures ont été identifiés dans l'eau, deux cas de déversements d'hydrocarbures, un déversement d'huile à base de pétrole, un déversement d'huile de cale et un déversement de fluide de servodirection. Un déversement d'égout brut, un déversement de diesel, un déversement d'huile pour engrenages et deux déversements d'essence ont également été signalés à la PO. Si on se base sur la section impossible à représenter dans un format graphique du rapport des SIRE, cinq autres déversements sont survenus à la marina de la PO entre 1993 et 2008, dont un déversement d'essence, un déversement de diesel, un déversement de cale contaminée par du carburant et deux cas d'irisation d'hydrocarbures (Services d'information sur les risques environnementaux, 2021). Ces déversements ont été identifiés et ont fait l'objet d'une enquête au cours des travaux d'évaluation environnementale des sites de la phase 1 qui ont été terminés pour le site en 2021.

Services d'information sur les risques environnementaux. 2021. Rapport de base de données. Avril 2020.

- vii. D'autres évaluations des contaminants ont-elles été réalisées sur ce site?

Si tel est le cas, veuillez donner les détails. **Oui**

Une évaluation environnementale des sites de phase 2 est présentement en cours pour l'île de l'Est et devrait être disponible en avril 2022. Le rapport d'évaluation environnementale des sites de phase 2 préparé pour l'île de l'Ouest a permis de constater ce qui suit :

- Des impacts localisés de COV ont été constatés le long de la limite ouest de la propriété. Les impacts sur l'eau souterraine dans la propriété de la phase 2 comprennent le benzène, le plomb, le HCP F1, le HCP F2, les HAP et les COV. Les impacts sont généralement situés à l'intérieur de la moitié est de la propriété de la phase 2, accompagnés d'impacts des COV le long de la frontière de la propriété ouest.
- Les contaminants préoccupants (CP) identifiés dans le sol à la grandeur du site semblent être associés aux remblais historiques et, par conséquent, puisque le site a été créé à partir de matériaux de remblai, on présume que les impacts attribuables aux remblais s'étendent jusqu'au substrat rocheux à la grandeur du site.
- Comparativement aux impacts généralisés dans le sol sur le site, des impacts limités ont été identifiés dans l'eau souterraine, de sorte que les contaminants dans le sol ne semblent pas agir à la façon d'une source de contaminants de masse contribuant à la qualité de l'eau souterraine sur le site.

CRA a réalisé une étude des substances désignées et des marchandises dangereuses en 2015 pour la cinéosphère, les modules et l'édifice d'administration sur la propriété. Cette étude avait pour but de confirmer la présence de six substances désignées telles qu'elles sont définies dans le Règlement de l'Ontario (Règ. O) 490/09 *Substances désignées* en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, soit l'amiante, le benzène, le plomb, le mercure, la silice et le chlorure de vinyle. Si on se base sur l'examen visuel de CRA, on a constaté la présence de surfaces peintes, de systèmes du bâtiment ou de matériaux contenant de l'amiante dans les édifices examinés. La silice est présente dans les matériaux et dans les fondations de l'édifice. On s'attend à trouver du benzène et du chlorure de vinyle dans les produits de nettoyage, les solvants, les peintures et les lubrifiants qui se trouvent dans les salles d'entretien dans les édifices examinés.

Conestoga-Rovers & Associates (CRA). 2013. Designated Substances and Hazardous Materials Survey, Cinesphere, Pods, Administrative Building. 115p

Safetech a procédé à une évaluation des marchandises dangereuses en 2012. Cette étude avait pour but de déterminer si des matériaux de construction dangereux, incluant des substances désignées, étaient présents à l'intérieur des édifices. L'évaluation a permis de constater des matières contenant de l'amiante dans différents isolants et matériaux employés à la grandeur de la zone d'étude. On a reconnu la présence possible de peinture au plomb, de mercure dans les commandes des anciens thermostats, de BPC attribuables aux transformateurs électriques, de moisissures et de silice dans les matériaux de construction.

Safetech Environmental LTD. 2012. Hazardous Materials Assessment Demolition Project – Package #2. 137p

c. D'après vous, le site présente-t-il une preuve véritable de contamination? **Oui** Non

Une réponse « OUI » est justifiée si une question porte sur la nature ou l'étendue de la contamination ou sur l'utilisation de substances dangereuses.

Dans un tel cas, documenter tout examen proposé dans la partie IV.

3. ZONES D'IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE (ZIE) (Réf. : ÉE de portée générale, Glossaire)

Ces zones comprendront celles qui ont été désignées par n'importe laquelle des agences énoncées dans cette section.

a1. Nom de la personne-ressource du MDNMRNF :

Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts (MDNMRNF). Chris Hislop. Superviseur des opérations liées aux ressources, district d'Aurora.
Chris.Hislop@Ontario.ca. (289) 221-3149.

<p>Zones humides? Zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS)? Plaines inondables (MNR responsable de la gestion des plaines inondables lorsqu'il n'y a aucun responsable de la conservation)?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> S/O
<p>a2. Nom de la personne-ressource du MECP :</p> <p>Ville de Toronto, 2020. Cartes de Toronto, v2. Consulté en 2021. https://map.toronto.ca/maps/map.jsp?app=TorontoMaps_v2</p> <p>Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP). Section des permissions et de la conformité, Direction des espèces en péril, Division de la gestion des terres et des eaux SAROntario@Ontario.ca.</p> <p>Habitats désignés dans la <i>Loi sur les espèces en voie de disparition</i>? Habitats désignés ou proposés d'espèces rares, vulnérables, menacées ou en voie de disparition?</p> <p>On a confirmé la présence d'espèces en péril et des habitats connexes sur le site. Les détails sont présentés dans le dossier avec le MIPSTC et IO.</p> <p>Morrison Hershfield. 2021. Species at Risk Surveys: Evaluation of Ontario Place at 909 and 955 Lake Shore Boulevard West within the City of Toronto to Facilitate future Redevelopment. 87 pages.</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>b. Nom de la personne-ressource de l'office de protection de la nature : OPNTR. Sharon Lingertat.</p> <p>ZIE? Plaines inondables?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>c. Nom de la personne-ressource de la municipalité : Ville de Toronto. Bryan Bowen.</p> <p>Désignation de ZIE dans les plans officiels? Site de réalimentation ou d'écoulement d'eau souterraine?</p> <p>La PO n'est pas une ZIE désignée; cependant, elle est située dans une zone régie par les politiques du SPN du Plan officiel de la Ville de Toronto (2021).</p> <p>Source :</p> <p>Ville de Toronto. Plan officiel de Toronto, carte 12A. Ville de Toronto. Plan officiel de Toronto, carte 9</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>d. Une partie quelconque de la propriété est-elle désignée dans le :</p> <p>i. Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara comme étant une zone de protection naturelle ou rurale?</p> <p>ii. Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges comme la zone centrale naturelle et/ou comme un élément clé du patrimoine naturel?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>e. Une partie quelconque de la propriété est-elle une ZIE? Le site est-il adjacent à une ZIE?</p> <p>Source : Ville de Toronto. Bryan Bowen.</p> <p>Ville de Toronto. Plan officiel de la ville de Toronto – Carte 12A</p> <p>Sinon, passer à l'étape 4.</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Si OUI, décrire. S/O	
f. Si le site fait partie d'une ZIE et si on prévoit le vendre ou l'aliéner, l'acheteur est-il un organisme de conservation et, si tel est le cas, prévoit-il l'utiliser à des fins de conservation?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> S/O
g. D'après vous, en vertu des contacts énoncés ci-dessus et des études de faisabilité pertinentes du MI, d'IO et d'une agence, l'entreprise prévue pourrait-elle entraîner à long terme des changements locaux suffisamment importants pour menacer la ZIE?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> S/O
Si tel est le cas, documenter les mesures permettant d'atténuer ces impacts dans la partie IV OU procéder à une évaluation de la catégorie C.	

4. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DISTINCTIVES
<p>a. Une inspection visuelle ou une recherche révèle-t-elle des éléments naturels (autres que les ZIE énoncées ci-dessus) comme une plaine inondable, un niveau élevé de l'eau souterraine, des puits d'eau souterraine, des cours d'eau, des rivières, des corridors naturels (comme des haies), des terres à bois, des zones humides, des sources, des étendues d'eau, une topographie, une pente dans une direction dominante, des pentes abruptes, des ravins et des affleurements rocheux?</p> <p>Si NON, passer à l'étape b.</p> <p>Si OUI, décrire.</p> <p>Certaines des aires naturelles les plus vastes sur le site, incluant des anses, la promenade riveraine (un projet de mise en valeur de l'habitat de la promenade riveraine de l'OPNTR) présentent des caractéristiques environnementales distinctives. La promenade riveraine présente un rivage de taillis et une étendue d'eau de mise en valeur de l'habitat du poisson, qui est reliée, sur le plan hydrologique, avec le lac Ontario. Au sud de cette zone, on a un aperçu du bois qui comprend une vue à flanc de colline du lac Ontario et qui contient quelques arbres à feuilles caduques à gros diamètre plantés de manière ornementale, soit des saules (<i>Salix sp.</i>) et des érables (<i>Acer Sp.</i>). Le couvert forestier occupe moins de 5 % de cette zone. La zone du rivage de la plage Echo est un autre site d'intérêt, puisqu'on y trouve la rousserolle effarvate envahissante (<i>Phragmites australis ssp. Australis</i>) combinée à un taillis de cornouiller stolonifère (<i>Cornus stolonifera</i>) dans une plate-bande. Le reste de la zone d'étude comprend d'autres arbres ornementaux plantés, des prés cultivés et des zones fragmentées plantées d'arbres. On y trouve également des frênes (<i>Fraxinus sp.</i>) en piteux état en raison d'une infestation par l'agrile du frêne. L'habitat poissonneux à l'intérieur du lac Ontario entoure les extrémités de l'île.</p> <p>On constate une pente abrupte à l'est du pont 9 où se trouve une « forêt naturalisée » d'arbres non indigènes.</p> <p>Le site se trouve à l'intérieur d'un aquifère très vulnérable, d'une zone de protection de tête de puits, d'une zone de protection de prise d'eau et d'une zone de recharge importante pour l'eau souterraine – zone de protection de l'eau de source.</p> <p>Associée au lac Ontario, on trouve une limite de risque où les infrastructures devraient se trouver à l'extérieur des limites, lorsque c'est possible sur le plan technique. Les limites de risque sont établies et utilisées lors de la conception détaillée des infrastructures afin de protéger les ouvrages proposés du risque d'inondation attribuable au lac Ontario, du risque d'érosion sur le rivage du lac Ontario et de la limite de risque attribuable au dynamisme des plages sur le lac Ontario.</p>

<p>Source : OPNTR. Sharon Lingertat.</p> <p>Société d'exploitation de la Place Ontario (SEPO). Julie Berardi. Adjointe exécutive auprès du directeur général. Julie.Berardi@OntarioPlace.com. (416) 314-9900, poste 1039.</p> <p>Des arbres doivent être retirés pour terminer la démolition des édifices et des structures ou pour réaménager les édifices et les structures à la PO. Les obligations et les permis associés au retrait des arbres ou les blessures résultant de ces activités sont résumés dans les rapports de l'arboriste. Une évaluation des arbres qui seront touchés par les activités de réaménagement en général (c'est-à-dire les impacts au niveau des arbres liés à la démolition et au réaménagement des éléments autres que les édifices et des structures) sur l'île de l'Ouest a été réalisée.</p> <p>Morrison Hershfield. 2021. Arborist Report # 1 for Demolition Activities on the Ontario Place Property: N73731. 46 pages.</p> <p>Morrison Hershfield. 2021. Arborist Report # 2 for the West Island Redevelopment on the Ontario Place Property: N73731. 46 pages.</p>	
<p>b. Les autorités municipales ou autres ou les groupes d'intérêt avec lesquels on a communiqué identifient-ils des caractéristiques environnementales distinctives de la manière décrite au point 4.a ci-dessus qui justifient une protection? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> S/O</p> <p>Si NON, passer à l'étape c.</p> <p>Si OUI, décrire.</p> <p>On dénombre plusieurs aires naturelles sur le site, incluant des anses et la promenade riveraine.</p> <p>Source : OPNTR. Sharon Lingertat.</p> <p>c. Y a-t-il un risque d'impact sur des espèces en péril et sur leurs habitats, tels qu'ils sont désignés dans la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et dans la <i>Loi sur les espèces en voie de disparition</i>? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Source : Voir la partie II, section 3, a2 pour connaître les détails. Voir la partie IV, section 3, pour connaître les mesures de surveillance et d'atténuation.</p> <p>Des levés sur le terrain ont été réalisés sur la PO pour identifier l'habitat à risque sur la propriété de la PO à l'intérieur de la zone d'étude.</p> <p>On a constaté la présence de nids d'oiseaux migrateurs sur 11 structures lors des études réalisées sur le terrain à l'été 2020. Ces oiseaux sont protégés en vertu de la <i>Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i>. Les modules du pavillon, le pont 9 et le pont 10 présentent un habitat pouvant accueillir une vaste colonie d'hirondelles à front blanc.</p> <p>Morrison Hershfield. 2021. Species at Risk Surveys: Evaluation of Ontario Place at 909 and 955 Lake Shore Boulevard West within the City of Toronto to Facilitate future Redevelopment. 87 pages.</p> <p>Des levés sur le terrain ont été réalisés pour évaluer les impacts éventuels sur les éléments du patrimoine naturel en raison des travaux proposés aux édifices et aux structures associés à ce site. Des nids d'oiseaux nicheurs qui sont protégés ont été observés à l'intérieur de la végétation et dans les arbres entourant plusieurs des édifices/structures, ainsi que sur 10 des édifices/complexes d'édifices/structures en tant que tels.</p> <p>Morrison Hershfield. 2021. Évaluation des caractéristiques du patrimoine naturel. Evaluation of Ontario Place at 909 and 955 Lake Shore Boulevard</p>	

West within the City of Toronto to Facilitate future Redevelopment. 141 pages.

Savanta Incorporated (2014) résume les résultats de différentes études réalisées sur la propriété de la PO tout au long de 2013 en plus de l'analyse de bureau. Ce rapport comprend :

- **Classification des terres écologiques et examen de la végétation**
 - o **Les constatations font état de très peu d'habitats qu'on a identifiés comme étant naturels.**
 - o **Une zone de la PO renferme une forêt de robiniers faux-acacia, qui sont des arbres à feuilles caduques**
- **Relevés basés sur le croassement d'amphibiens**
 - o **On n'a entendu aucun croassement d'amphibiens**
- **Relevés des oiseaux nicheurs**
 - o **Plusieurs espèces d'oiseaux sur place qui présentent des signes de reproduction**
- **Relevés saisonniers de la sauvagine migratoire et des oiseaux de rivage**
 - o **Les oiseaux en hivernage et les oiseaux aquatiques sont plus nombreux au-delà de 100 mètres du rivage; petits nombres dans les voies navigables intérieures protégées**
 - o **On a observé un oiseau de rivage**
- **Relevés des odonates et des insectes**
 - o **Différentes espèces d'odonates et de papillons ont été identifiées**
- **Relevés imprévus de reptiles**
 - o **La propriété de la PO ne présente pas un habitat de qualité**
- **Relevés des espèces en péril**
 - o **Espèces identifiées historiquement comme n'étant pas présentes**
 - o **Deux EP ont été identifiées sur la propriété**

Savanta Incorporated. 2014. Ontario Place – Comprehensive Natural Heritage Review Final Report. 85 pages.

d. D'après vous, les caractéristiques observées seraient-elles touchées par la mise en œuvre de l'entente telle qu'elle est présentement planifiée?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> S/O
Si OUI, décrivez les effets de toute mesure d'atténuation et de surveillance requise dans la partie IV ci-dessous.	
5. CAPACITÉ DE SERVICE EN CE QUI CONCERNE : ÉGOUTS, AQUEDUCS, ROUTES, GAZ, ÉLECTRICITÉ, ETC.	
a. Y a-t-il un système septique? b. Propose-t-on d'installer un nouveau système septique ou d'agrandir le système actuel?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Le réseau privé des pompes d'égout et des conduites de refoulement se déverse éventuellement dans un égout municipal par gravité sur le boulevard Lakeshore ouest.	
Ville de Toronto. Bryan Bowen.	
Si OUI, notez-le dans la partie IV et, s'il y a lieu, joignez un document de recherche technique démontrant la capacité du site d'accueillir un système septique. S/O	
a. Trouve-t-on ou propose-t-on un ou plusieurs puits d'eau souterraine portatifs?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si NON, passez au point d.	
b. Consomme-t-on l'eau souterraine?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> S/O
Si NON, donnez les raisons et, s'il y a lieu, inscrivez une note dans la section « Contaminants » ci-dessus et décrivez la solution dans la partie IV ci-dessus.	
Si OUI et si on prévoit que l'opération proposée entraînera des effets négatifs sur tout approvisionnement en eau potable local, décrivez la solution dans la partie IV ci-dessous.	
a. Si on se base sur l'information recueillie, l'opération proposée devra-t-elle faire l'objet d'un service différent?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si OUI, précisez la solution prévue en ce qui concerne un service nouveau ou différent dans la partie IV ci-dessous.	
Tous les services (eau, eaux usées, électricité, gaz, télécommunications) feront l'objet d'une mise à niveau en débranchant les anciennes infrastructures pour les remplacer par des systèmes modernisés à la grandeur du site. De nouveaux raccordements aux services de la Ville de Toronto desservant les infrastructures seront installés.	
Des services de gestion des eaux pluviales seront ajoutés sur le site, puisqu'il n'existe présentement aucun système en place. De plus, des bornes de sécurité et un système SCADA doivent être ajoutés.	
6A. ANALYSE DU PAYSAGE PATRIMONIAL/CULTUREL BÂTI	
Contexte	
a. Trouve-t-on des édifices sur la propriété concernée?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
On trouve en tout 94 édifices sur le site.	
Source : Conestoga-Rovers & Associates (CRA). 2012. Évaluation environnementale de site, première phase. 327 pages.	
Jacobs Engineering Group (Jacobs). En cours. Évaluation environnementale de site, première phase. Île Ouest.	
Si NON, passer au point c.	
B. Quelle est la date de construction des édifices?	

La majeure partie des édifices remontent aux années 1970, alors que plusieurs ont été construits dans les années 1980 et 1990. L'année de construction des édifices du parc aquatique est inconnue ou ceux-ci remontent au milieu des années 2000.

Source : **Conestoga-Rovers & Associates (CRA). 2012. Évaluation environnementale de site, première phase. 327 pages.**

Protection et reconnaissance

c. La propriété (cochez toutes les réponses concernées):

- i. Est-elle désignée en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*; ou
- ii. Est-elle inscrite en vertu de la partie V de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*; ou
- iii. Fait-elle partie d'un district de conservation en vertu de la partie V de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*?
- iv. Fait-elle l'objet d'une servitude patrimoniale municipale?
- v. Fait-elle l'objet d'une servitude de la Fiducie du patrimoine ontarien?

Oui Non
 Oui Non
 Oui Non
 Oui Non
 Oui Non

La PO a été qualifiée de bien patrimonial provincial d'importance provinciale (BPPIP). Par conséquent, elle est régie par les Normes et lignes directrices pour la conservation des biens provinciaux à valeur patrimoniale (article 25.2 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* (Normes et lignes directrices). Un énoncé de valeur culturelle patrimoniale a été approuvé par le MIPSTC en septembre 2013.

La propriété apparaît dans le registre patrimonial de la Ville de Toronto comme une propriété inscrite et on en fait mention dans le Rapport des considérations patrimoniales du MIPSTC (janvier 2019). La PO a été qualifiée de propriété importante à l'échelle provinciale en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

Pour chaque mécanisme de protection, veuillez décrire s'il aura ou non un effet sur le projet. Si le mécanisme de protection influence le projet, documentez les mesures d'atténuation appropriées dans la partie IV de ce document.

Puisque la propriété est un BPPIP, les travaux proposés auront un impact sur les attributs patrimoniaux du site qu'on a identifiés. Ces impacts seront évalués dans le cadre d'une évaluation d'impact sur le patrimoine et des mesures d'atténuation seront identifiées dans le rapport.

Processus d'identification et d'évaluation du patrimoine (effectuer à partir de l'information fournie par le personnel du patrimoine)

Personne-ressource du personnel du patrimoine : **MIPSTC. Deborah Hossack. Conseillère patrimoniale, Unité de planification du patrimoine.**
Deborah.Hossack@Ontario.ca. (416) 314-7204.

d. A-t-on communiqué avec la communauté locale en ce qui concerne l'intérêt patrimonial que suscite la propriété?

Oui Non

Si OUI, veuillez fournir les coordonnées et la réponse. **S/O**
Si NON, veuillez justifier. **La propriété fait partie du registre patrimonial de la Ville de Toronto comme une propriété inscrite et on a consulté la ville (et non la communauté locale) au sujet du projet.**

e. L'édifice ou la propriété a-t-il fait l'objet d'une évaluation patrimoniale?

Oui Non

Si OUI, veuillez donner la référence : Énoncé de valeur du patrimoine culturel (MIPSTC 2019)

Si NON, documentez les constatations découlant de l'examen du personnel du patrimoine et les effets pertinents dans la partie IV du document et passez à l'étape h.

<p>f. Les recommandations de l'évaluation du patrimoine ont-elles été confirmées par le MIPSTC et/ou son agent?</p> <p>Si NON, communiquez avec le personnel du patrimoine et documentez les mesures d'atténuation appropriées dans la partie IV de ce document. Passez à l'étape g.</p> <p>Si OUI, s'agit-il d'un bien patrimonial provincial (BPP) ou bien patrimonial provincial d'importance provinciale (BPPIP)?</p> <p>MIPSTC. Deborah Hossack.</p> <p>Si NON, cette propriété n'est pas considérée comme une propriété patrimoniale. Passez à l'étape 6B.</p>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> S/O <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> S/O
<p>g. Si la propriété est un BPP ou un BPPIP, y a-t-il un Plan de conservation stratégique?</p> <p>Si NON, communiquez avec le personnel du patrimoine et documentez les mesures d'atténuation appropriées dans la partie IV de ce document. Le travail au niveau du Plan de conservation stratégique (PCS) a débuté. La version finale du PCS sera utilisée dans le cadre de la conception finale et pour déterminer les impacts, alors que les mesures d'atténuation, au besoin, seront documentées dans l'évaluation d'impact sur le patrimoine.</p> <p>Si OUI, le projet a-t-il sa place dans le plan?</p> <p>Si NON, communiquez avec le personnel du patrimoine et documentez les mesures d'atténuation appropriées dans la partie IV de ce document.</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> S/O <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> S/O
<p>6B. ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE ET ENGAGEMENT DES AUTOCHTONES (concerne tous les projets)</p>	
<p>h. Cette propriété présente-t-elle un potentiel archéologique de l'opinion du personnel du patrimoine du MIPSTC ou en vertu des <i>Normes et directives à l'intention des archéologues-conseils 2012</i> afin de déterminer le potentiel archéologique ou en vertu des rapports archéologiques de la propriété?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Non
<p>i. L'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Entraînera-t-elle une perturbation du sous-sol (comme le nivellement du terrain, le creusement de tranchées)? ii. Impliquera-t-elle de nouvelles activités de construction? iii. Impliquera-t-elle une aliénation (vente ou transfert), une servitude ou une acquisition? <p>*On ne comprend pas encore l'ampleur des activités immobilières pour soutenir les services sur le site proposé, mais on pourrait devoir procéder à leur aliénation sous forme de baux ou de servitudes.</p> <p>Si OUI (ou inconnu), obtenir ou demander au personnel de patrimoine d'examiner les rapports actuels ou demander à un archéologue agréé de procéder à des évaluations archéologiques appropriées.</p> <p>Des évaluations archéologiques de stades 1 et 2 (en vertu des formulaires d'information de projet numéros P125-0231-2017, P349-103-2013 and P349-044-2012) ont été réalisées pour le site. La majeure partie du site a été créée de manière artificielle. Par conséquent, il existe un potentiel limité d'y trouver des ressources archéologiques intactes et, à ce jour, on n'a rien trouvé d'important. Aucune évaluation archéologique additionnelle n'a été recommandée en ce qui concerne les îles, mais on devra assurer la surveillance de tous les travaux d'excavation profonde entrepris sur la terre ferme, selon le cas.</p> <p>Timmins Martelle Heritage Consultants Inc. 2014. Stage 2 Archaeological Assessment Mechanical Trenching, Infrastructure Ontario, Ontario Place, 955 Lakeshore Blvd. W. City of Toronto, Ontario. 88 pages.</p>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> OUI* <input type="checkbox"/> Non

<p>Timmins Martelle Heritage Consultants Inc. 2012. Stage 1 Archaeological Assessment, Infrastructure Ontario, Ontario Place, 955 Lakeshore Blvd. W. City of Toronto, Ontario. 72 pages.</p>	
<p>j. Engagement des Autochtones Le MIPSCT est tenu, en vertu de la loi, de respecter les intérêts que les Autochtones peuvent exprimer dans le cadre du processus d'ÉE de portée générale.</p> <p>Les Autochtones entretiennent-ils des intérêts probables basés sur la proximité géographique ou sur l'affiliation culturelle (en vertu des preuves archéologiques) en ce qui concerne la propriété ou l'opération pouvant subir les effets négatifs de l'opération proposée?</p> <p>Si OUI ou INCONNU, communiquez avec le MIPSCT pour obtenir des instructions et inclure la résolution dans la partie IV.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> S/O</p>
<p>6C OBJET D'ART (ne concerne pas une terre non exploitée)</p>	
<p>k. Y a-t-il des murales, des œuvres d'art, des sculptures, des vitraux ou d'autres éléments comparables présents sur le lieu de l'opération?</p> <p>Quatre œuvres d'art sont installées à l'extérieur sur le site. Trois des quatre pièces font partie de la collection d'œuvres d'art du gouvernement de l'Ontario.</p> <p>Collection d'œuvres d'art du gouvernement de l'Ontario, Archives de l'Ontario, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC).</p> <p>Si OUI, les responsables d'Archives de l'Ontario considèrent-ils que les œuvres d'art sont importantes?</p> <p>Veillez répondre dans le dossier et, si OUI, décrivez les effets, les exigences en matière de mesures d'atténuation et de surveillance dans la partie IV.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> S/O</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> S/O</p>
<p>7. EFFETS SOCIO-ÉCONOMIQUES (utilisez l'outil d'analyse socio-économique, au besoin)</p>	
<p>a. L'opération implique-t-elle une application en vertu de la <i>Loi sur la planification</i>? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Si NON, passez à l'étape b.</p> <p>Si OUI, reportez l'analyse socio-économique au processus d'approbation de la planification et passez à la partie IV.</p>	
<p>b. L'opération pourrait-elle entraîner des changements profonds à long terme à la structure sociale ou aux caractéristiques démographiques de la communauté environnante?</p> <p>Si la réponse à cette question est OUI, une étude doit être réalisée pour évaluer les impacts et identifier les exigences en matière de mesures d'atténuation et de surveillance.</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> S/O</p>

PARTIE IV – ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ATTÉNUATION ET DE SURVEILLANCE REQUISES (réf. : Section 7 de l'ÉE de portée générale)

La partie IV du rapport de C et D porte sur les effets sur l'environnement et présente les mesures d'atténuation et de surveillance requises qui, au moment de leur mise en œuvre, auraient pour effet de contredire ou de réduire l'importance de tout effet sur l'environnement.

Voir à l'annexe A la liste des parties avec lesquelles on a communiqué. Voir à l'annexe B la liste des questions soulevées et des solutions.

1. ÉTAT ACTUEL DE L'UTILISATION DES TERRES (par exemple, politiques de planification, etc.)

1a. La désignation en ce qui concerne l'utilisation des terres sur le site est Autre : zones d'espaces libres

Zonage – Ancien règlement de zonage 438-86 de la Ville de Toronto. La partie sur la terre ferme de la propriété est zonée G – District du parc, ce qui permet l'aménagement de parcs et d'autres usages récréatifs. La partie île de la propriété est zonée Gm - District du parc, ce qui permet d'utilisation de marinas, de parcs et de services de navigation de plaisance. Aucune information de zonage en vigueur n'est associée au plan d'eau.

Plan secondaire - les utilisations permises « peuvent comprendre des installations communautaires, récréatives, culturelles, des restaurants et des divertissements compatibles » pour les terrains qualifiés de Parcs et espaces libres dans la zone du plan secondaire du secteur riverain central.

Résumé des effets sur l'environnement : Il n'existe aucun changement prévu à la situation en ce qui concerne l'utilisation des terres associée aux opérations proposées; par conséquent, on ne prévoit aucun effet sur l'environnement.

Mesures d'atténuation : **Aucune.**

Mesures de surveillance : **Aucune.**

1g. Routes de transport majeures

Le site est adjacent au boulevard Lakeshore ouest.

Résumé des effets sur l'environnement : L'accès à la rue pourrait être touché par les activités de construction dans le cadre de l'opération. On prévoit une augmentation temporaire de la circulation attribuable au transport des équipes et de l'équipement pendant la construction.

Mesures d'atténuation : Des avis publics seront distribués aux propriétés avoisinantes et affichées dans les endroits où l'on prévoit que la circulation pourrait être touchée afin d'aviser les usagers de la route des perturbations prévues au niveau de la circulation. Le personnel de construction peut comprendre un contrôleur de la circulation si celle-ci sera interrompue. Dans la mesure du possible, des mesures seront mises en place pour éliminer ou réduire les obstacles à la circulation actuelle. L'équipe de construction collaborera avec la Ville de Toronto à l'élaboration d'une approche accessible afin de maintenir la circulation pouvant être touchée pendant la construction sur les voies majeures.

Mesures de surveillance : Il incombe au gestionnaire de projet et/ou à son représentant désigné d'assurer que les mesures d'atténuation énoncées dans le devis sont appliquées correctement. Des inspections régulières se dérouleront pour surveiller l'application de ces mesures.

2. ÉTAT ENVIRONNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ

Le site a été construit à partir de matériaux de remblai qu'on a placés dans le lac Ontario au début des années 1970. CRA a procédé à un examen des documents et à une inspection visuelle du site le 10 et le 12 septembre 2012. Les inspections du site ont permis de constater que la présence de contaminants dans le sol excède les normes réglementaires, mais que c'est normal pour un remblai en milieu urbain. Des inspections plus récentes sur le site ont été réalisées en avril 2021 à l'île de l'Ouest et en septembre 2021 à l'île de l'Est et à la Marina à l'exception du parc Trillium et de l'estrade Budweiser (Jacobs 2021a, b). Une évaluation environnementale des sites de la phase 2 a été réalisée à l'île de l'Ouest (Jacobs 2021c) et une autre est présentement en cours pour l'île de l'Est et la marina (Jacobs 2022). On dispose d'informations limitées sur la qualité du remblai. Cependant,

des échantillons de sol recueillis à l'île de l'Ouest révèlent que celui-ci provient de sources anthropogéniques, comme du béton, de la brique et du bois. On a constaté que les conditions et les dépassements sur le site étaient attribuables au remblayage historique du terrain.

On trouve sur le site deux réservoirs de stockage en surface qui renferment des produits de pétrole. Ces réservoirs sont situés immédiatement au sud-ouest de la salle de toilettes est de la marina et sur le coin nord-est de la plage Echo. Des services électriques sont disponibles à proximité des réservoirs.

On a confirmé ou soupçonné la présence de matériaux contenant de l'amiante ou de silice dans les matériaux de construction et l'équipement sur le site.

On a recensé en tout 22 déversements sur le site, incluant de l'essence (10), du carburant (1), une irisation d'hydrocarbures (3), des hydrocarbures (2), de l'huile à base de pétrole (1), de l'huile de cale (1), du fluide de direction (1), des eaux d'égout brutes (1), du diesel (1) et de l'huile pour engrenages.

Résumé des effets sur l'environnement : Si les zones dont on sait que le sol est contaminé sont perturbées, une exposition possible à des contaminants peut se produire.

L'utilisation d'équipement lourd et de carburant sur le site pourrait entraîner des déversements pouvant toucher le sol et/ou l'eau souterraine.

Des réservoirs de stockage ont été identifiés comme une source possible de préoccupation environnementale pour le sol et l'eau souterraine.

Si des substances désignées sont présentes sur l'infrastructure de services, il est possible qu'elles soient perturbées et exposées.

Mesures d'atténuation : Des mesures temporaires seront mises en place dans le cadre des travaux du projet afin de prévenir l'exposition au sol contaminé, par exemple, en installant une clôture pour empêcher l'accès public, ainsi que la mise en place d'un plan de contrôle de l'érosion et de la sédimentation. Un Plan de gestion des sols (PGS) sera mis en place au cours des activités pouvant impliquer l'exposition au sol sous la surface. Le PGS comprendrait des mesures de contrôle de la poussière, le suivi et la manutention du sol excavé, ainsi que la réutilisation ou l'élimination du sol excavé de la manière décrite dans le Règlement de l'Ontario 406/19 *Gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai*, ainsi que le Règlement de l'Ontario 347, *Généralités - Gestion des déchets*. Les mesures d'atténuation spécifiques seront déterminées au cours des travaux de planification détaillée des travaux de consultation et de construction, ainsi que dans le cadre de l'émission des permis finaux et des approbations des autorités compétentes.

Les réservoirs seront protégés pendant les travaux. S'il faut enlever les réservoirs, toute matière résiduelle à l'intérieur de ceux-ci sera pompée et éliminée de la manière décrite dans les règlements en vigueur. Les réservoirs seront ensuite nettoyés et retirés par un opérateur agréé avant d'entreprendre les travaux dans le cadre du projet. Le personnel de construction verra à ce que les emplacements d'Ontario One Call soient terminés avant de débiter les travaux physiques pour identifier les zones où des infrastructures souterraines (comme des fils, des tuyaux, des câbles) sont présentes.

Un équipement approprié de prévention des déversements et d'intervention, de confinement et de rétablissement seront conservés sur le site en tout temps.

Si un déversement devait survenir, les mesures de contrôle, de confinement, de rétablissement et de nettoyage doivent être mises en place immédiatement afin de réduire le risque d'effets défavorables, ainsi que pour assurer que le déversement ne se propage pas ou que sa taille n'augmente pas en vertu du plan d'intervention en cas de déversement qui sera préparé et sur place pendant la durée des activités. Tous les déversements seront signalés au Centre d'intervention en cas de déversement du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs qui donnera d'autres instructions en cas de besoin.

Le ravitaillement se déroulera en dehors du site dans la mesure du possible. Si on doit procéder au ravitaillement sur place, on utilisera une ou plusieurs zones désignées situées au moins à 30 mètres d'une étendue d'eau. L'équipement sur place sera bien entretenu et exempt de fuites de liquide. Tout l'équipement sera muni du matériel de prévention, de confinement et de nettoyage adapté au volume de carburant ou de pétrole transporté. Un équipement de prévention et d'intervention, de confinement et de reprise approprié sera conservé sur le site en tout temps.

Le personnel de construction suivra une formation sur tout l'équipement de prévention, de contrôle et de nettoyage qu'on utilisera sur le site. Si un déversement devait survenir, les mesures de contrôle, de confinement, de rétablissement et de nettoyage doivent être mises en place immédiatement afin de réduire le risque d'effets défavorables, ainsi que pour assurer que le déversement ne se propage pas ou que sa taille n'augmente pas en vertu du plan d'intervention en cas de déversement qui sera préparé et sur place pendant la durée des activités.

Les études portant sur les substances désignées et les matières dangereuses (SDMD) sont disponibles pour plusieurs édifices situés sur le site. Si des travaux sont effectués sur des édifices ou des structures qui n'ont pas fait l'objet d'une étude sur les SDMD, une telle étude sera réalisée avant d'entreprendre les travaux afin de définir les besoins quant à leur réduction. Toute mesure de réduction nécessaire se déroulera avant les activités qui auront pour effet de perturber les substances désignées. La manutention, la gestion et l'élimination de ces substances se déroulera de manière conforme aux règlements en matière de santé et sécurité et d'environnement (comme le Règ. O 490-09 substances désignées et le Règ. O 347 [version modifiée] *General Waste Management*). Les infrastructures seront inspectées afin de confirmer que les travaux de réduction ont été effectués avant la démolition/mise à jour.

Mesures de surveillance : Il incombe au gestionnaire de projet et/ou à son remplaçant désigné d'assurer que des mesures d'atténuation sont en place pendant la construction. On devra procéder à des inspections régulières pour s'assurer qu'elles sont en place et qu'elles fonctionnent correctement.

3. ZONES D'IMPORTANCE ENVIRONNEMENTALE

On a constaté sur place la présence d'espèces d'oiseaux et de poissons protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et de leur habitat. L'équipe du projet en possède une liste détaillée.

Les zones de terrain ou d'eau faisant partie du SPN sont particulièrement sensibles et doivent faire l'objet d'une protection additionnelle afin de préserver leurs qualités importantes du point de vue environnemental. La propriété de la PO est un SPN en raison des habitats d'espèces vulnérables et à risque qui se trouvent sur le site. L'aménagement se déroulera de la manière décrite dans les politiques sur les SPN du Plan officiel de la Ville de Toronto (chapitre 3, carte 9), selon le cas.

Résumé des effets sur l'environnement : Voir la partie IV, section 4. Caractéristiques environnementales distinctives en ce qui concerne les effets touchant les impacts éventuels sur les espèces en péril et leur habitat connexe et impacts possibles sur le lac Ontario.

Mesures d'atténuation : Voir la partie IV, section 4. Caractéristiques environnementales distinctives en ce qui concerne les mesures d'atténuation touchant les impacts éventuels sur les espèces en péril et leur habitat connexe et mesures d'atténuation des impacts possibles sur le lac Ontario.

Mesures de surveillance : Voir la partie IV, section 4. Caractéristiques environnementales distinctives en ce qui concerne les mesures de surveillance touchant les impacts éventuels sur les espèces en péril et leur habitat connexe et surveillance concernant le lac Ontario.

4. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DISTINCTIVES

La promenade riveraine présente un rivage de taillis et une étendue d'eau de mise en valeur de l'habitat du poisson, qui est reliée, sur le plan hydrologique, avec le lac Ontario. On trouve la rousserolle effarvate envahissante (*Phragmites australis ssp. Australis*) combinée à un taillis de cornouiller stolonifère (*Cornus stolonifera*) dans une plate-bande sur la rive de la plage Echo. On y trouve également des frênes (*Fraxinus sp.*) en piteux état en raison d'une infestation par l'agrile du frêne. L'habitat poissonneux à l'intérieur du lac Ontario entoure les extrémités de l'île.

On constate une pente abrupte à l'est du pont 9 où se trouve une « forêt naturalisée » d'arbres non indigènes.

Le site se trouve à l'intérieur d'un aquifère très vulnérable, zone de protection de tête de puits.

On constate sur le rivage des limites de risque dont on doit tenir compte dans le concept (s'il y a lieu) afin de protéger les infrastructures des inondations attribuables au lac Ontario, de l'érosion des rives et des risques attribuables au dynamisme des plages.

Résumé des effets sur l'environnement : **Les détails des effets possibles sur les éléments distinctifs de l'environnement ne seront pas confirmés avant d'avoir finalisé l'étendue des travaux. On s'attend cependant à ce que les effets directs du retrait ou de l'altération physique des éléments naturels (c'est-à-dire le retrait des arbres et de la végétation) afin de procéder à l'entretien du site contribuent à la perte de végétation et de l'habitat faunique connexe. Les effets indirects possibles comprennent l'érosion et la sédimentation dans le lac Ontario ou dans les aires naturelles adjacentes parsemées d'arbres et de taillis.**

Mesures d'atténuation : Dans la mesure du possible, les activités d'entretien sur le site seront situées de manière à réduire ou à éviter d'enlever la végétation. **Dans la zone d'étude, où l'on trouve des aires naturelles, on recommande de les revégétaliser avec des espèces indigènes après le développement futur. On ne prévoit pas que la revégétalisation entre dans le cadre du projet. Cependant, si on devait procéder à la revégétalisation, celle-ci devrait comprendre la végétation indigène qui profiterait des aires naturelles existantes parsemées d'arbres et de taillis, ainsi que l'habitat riverain. La valeur de l'habitat faunique et le refuge pour le poisson (c'est-à-dire les arbres en surplomb) devraient être pris en compte lors de la sélection des espèces végétales.**

Aucun travail dans l'eau ou remplissage n'est prévu. De la même manière que les infrastructures de services existantes, les nouveaux travaux dans les infrastructures de services se dérouleront sur les ponts actuels à l'intérieur du site. On est présentement en train d'intégrer des marges de recul et des zones tampons appropriées par rapport aux zones critiques au concept des services sur le site, lorsque c'est possible.

Voir la partie IV, 8. Autres effets environnements et autres enjeux en ce qui concerne l'information touchant la navigation.

Le retrait de végétation, le nivellement et l'utilisation d'équipement lourd auront lieu uniquement dans la zone d'étude où ces zones ont déjà été délimitées et approuvées pour qu'on y effectue des travaux de construction. On recommande d'ériger une clôture anti-érosion le long des extrémités de la zone d'étude.

L'équipement et le carburant se trouveront à l'extérieur des zones de danger d'inondation et d'érosion afin d'empêcher les déversements dans le lac Ontario et dans la zone environnante.

Les piles de matériaux seront recouvertes pour empêcher l'érosion et la sédimentation possible dans les éléments naturels. On prévoit que les zones d'étape et d'accès seront situées principalement à l'intérieur des zones ouvertes et perturbées actuelles.

Voir également la partie IV, 2. Condition environnementale de la propriété en ce qui concerne les déversements.

Mesures de surveillance : **Il incombe au gestionnaire de projet et/ou à son représentant désigné d'assurer que des mesures d'atténuation sont en place pendant la construction. Le consultant ou un professionnel compétent procédera à des inspections périodiques lors des travaux sur place afin de vérifier les mesures d'atténuation.**

On a constaté la présence de nids d'oiseaux migrateurs sur 11 structures lors des études réalisées sur le terrain à l'été 2020. Ces oiseaux sont protégés en vertu de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*. Les modules du pavillon, le pont 9 et le pont 10 présentent un habitat pouvant accueillir une vaste colonie d'hirondelles à front blanc.

Le poisson et l'habitat du poisson sont présents le long des rives du PO.

Résumé des effets sur l'environnement : **Les détails des impacts éventuels sur les espèces en péril et sur l'habitat connexe et le SPN ne seront pas confirmés d'ici à ce que l'étendue des travaux ne soit finalisée, mais le projet pourrait entraîner des impacts pour certaines espèces protégées ou la perte de leur habitat.**

Des travaux en dehors de l'eau sont planifiés et on procède présentement à l'intégration de marges de recul et de zones tampons appropriées au concept des services sur le site. Voir la partie IV, section 4 – Caractéristiques environnementales distinctives pour surveiller les mesures de protection du lac Ontario.

Mesures d'atténuation : **Dans la mesure du possible, des mesures d'évitement seront appliquées afin de prévenir les effets au niveau des espèces en péril et de leur habitat. Lorsqu'on aura confirmé**

l'étendue véritable des travaux, les mesures d'atténuation proposées pour protéger les espèces en péril et l'habitat connexe seront partagées avec la Section des permis et de la conformité du MEPNP, la direction générale des espèces en péril et seront confirmées et appliquées avant d'entreprendre les travaux. Ces mesures peuvent comprendre, entre autres, des sondages additionnels, le respect de fenêtres limitées pour les activités, la compensation de l'habitat, ainsi que la surveillance pendant la construction. Tous les permis exigés seront en place avant le début des activités physiques.

Si d'autres espèces en péril sont identifiées pendant les activités de construction, les travaux seront interrompus et l'équipe collaborera avec la Section des permis et de la conformité du MEPNP, la direction générale des espèces en péril pour déterminer les prochaines étapes appropriées, incluant les levés spécifiques aux espèces sur le site afin de déterminer la présence/absence d'espèces en péril potentielles et pour identifier des mesures d'atténuation appropriées.

Dans la mesure du possible, les travaux présentant un risque de contrevenir à la *Loi sur la convention des oiseaux migrants* seront réalisés en dehors des saisons de reproduction active des oiseaux (du 5 avril au 31 août). Advenant que des activités de déboisement ou de construction aient lieu pendant la période de nidification des oiseaux migrants (du 1^{er} mai au 31 août), un spécialiste qualifié en ressources procédera par des méthodes non intrusives à la recherche de preuves de nidification dans un secteur (comme la présence de mâles territoriaux, des cris d'alarme, des manœuvres de diversion, des adultes transportant de la nourriture ou des matières servant à fabriquer des nids) au plus 7 jours avant l'activité de construction afin d'identifier des nids actifs. Advenant qu'on découvre un nid actif, celui-ci fera l'objet de mesures d'atténuation spécifiques au site (par exemple, une zone tampon spécifique à l'espèce et clairement marquée comprend le nid ou la surveillance non intrusive).

Le déplacement des animaux à l'extérieur de la zone des travaux (incluant les amphibiens, les reptiles et les petits mammifères) doit faire l'objet d'une autorisation de capturer des animaux en vertu de la Loi sur la protection du poisson et de la faune.

5. CAPACITÉ DE SERVICE

Des services de gestion des eaux pluviales seront ajoutés sur le site, puisqu'un tel système n'est présentement pas en place.

La capacité de desservir les infrastructures environnantes et la capacité de services sur place comprend l'eau, les égouts, le drainage, le gaz et l'électricité. Aucun système septique ou puits d'eau souterraine existant ou proposé ne sera touché par l'opération. Tous les services (aqueduc, eaux usées, électricité, gaz, télécommunications) seront mis à jour en débranchant les anciennes infrastructures et en les remplaçant par des systèmes modernisés à la grandeur du site. De nouveaux raccordements aux services de la Ville de Toronto desservant les infrastructures seront installés.

Résumé des effets sur l'environnement : **Les activités du projet pourraient entraîner une perturbation à long terme des services d'électricité/télécommunications.**

Mesures d'atténuation : **Les mises à niveau des services seront réalisées graduellement afin de réduire les perturbations dans la mesure du possible.**

Mesures de surveillance : **Le gestionnaire de projet et/ou la personne désignée rencontreront régulièrement les employés au cours du projet pour confirmer qu'on a rencontré tous les impacts précédemment non identifiés au cours du projet.**

6A. ANALYSE DU PATRIMOINE BÂTI

La propriété est identifiée comme un bien patrimonial provincial d'importance provinciale et inscrite par la Ville de Toronto dans son registre du patrimoine. Aucun édifice ne doit être démoli dans le cadre des travaux entourant les services sur le site, mais le paysage et les autres attributs patrimoniaux peuvent être touchés par les travaux proposés.

Résumé des effets sur l'environnement : **La démolition des infrastructures de service pourrait toucher les attributs patrimoniaux et la valeur du patrimoine culturel du site. Une évaluation des impacts sur le patrimoine sera réalisée dans le cadre des travaux proposés et les mesures d'atténuation seront énoncées dans le rapport.**

Mesures d'atténuation : **Les Normes et directives de conservation des propriétés du patrimoine culturel du MIPSTC seront respectées pendant toute la durée du projet. Une évaluation des impacts**

sur le patrimoine sera réalisée pour les travaux proposés et les mesures d'atténuation énoncées dans le rapport.

En vertu de l'article C.1 des Normes et lignes directrices, les ministères et les organismes publics prescrits doivent préparer un Plan de conservation stratégique (PCS) pour les propriétés du patrimoine culturel afin d'orienter leur conservation, leur entretien, leur utilisation et leur aliénation. Ce document directeur qu'est le PCS doit être en place avant de prendre toute mesure ou décision qui pourrait influencer la valeur du patrimoine culturel ou l'intérêt de la propriété. Le PIPSTC approuve les PCS des BPIIP. On prépare un PCS pour la propriété de la PO et on en tiendra compte dans le concept final.

Les Normes et lignes directrices exigent l'évaluation d'impact de toutes les activités proposées qui peuvent influencer la valeur du patrimoine culturel ou l'intérêt ou les attributs patrimoniaux d'une propriété du patrimoine provincial évaluée, alors que les résultats de l'évaluation sont utilisés dans le cadre du processus décisionnel.

La disposition F.4 des Normes et lignes directrices exige que le retrait ou la démolition d'un édifice ou d'une structure sur une propriété du patrimoine provincial soit envisagé en dernier recours après qu'on ait étudié toutes les autres alternatives, sous réserve d'une évaluation de l'impact sur le patrimoine (ÉIP) et d'un engagement public. Les ministères et les organismes prescrits doivent déployer les meilleurs efforts possibles pour atténuer la perte de la valeur ou de l'intérêt du patrimoine culturel.

Le consentement du ministre des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture est obligatoire avant de démolir tout édifice ou structure sur le site.

La disposition F.5 exige que s'il s'agit d'un BPIIP, on doit obtenir le consentement du ministre des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture avant d'enlever ou de démolir des édifices ou des structures sur le site ou avant de transférer le site d'un contrôle provincial. Une évaluation de l'impact sur le patrimoine (ÉIP) procurera la documentation et favorisera les demandes de consentement des ministres du MIPSTC.

Mesures de surveillance : Le gestionnaire de projet et/ou la personne désignée rencontreront régulièrement les employés au cours du projet pour confirmer qu'on a rencontré tous les impacts précédemment non identifiés au cours du projet.

Les Normes et directives de conservation des propriétés du patrimoine culturel (article 25.2 de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario) seront respectées pendant toute la durée du projet.

Une ébauche de PCS sera disponible afin que la Ville de Toronto et les intervenants du patrimoine puissent l'examiner et la commenter, selon le cas.

6B. ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE ET DES PREMIÈRES NATIONS (voir la partie III, section 6B en ce qui concerne la Déclaration sur la protection des ressources archéologiques)

Les évaluations archéologiques de la première et la deuxième étapes ont été réalisées et n'ont pas permis d'identifier du matériel archéologique. Aucun autre travail n'est recommandé sur le plan archéologique.

Les commentaires recueillis auprès des communautés autochtones ont permis d'identifier des intérêts particuliers en ce qui concerne les impacts sur les espèces en péril et l'habitat connexe, incluant l'étendue d'eau environnante. Voir la partie IV, 3. Zones d'importance environnementale et 4. Caractéristiques environnementales distinctives afin que les mesures d'atténuation puissent traiter ces problèmes.

Résumé des effets sur l'environnement : Les caractéristiques archéologiques qu'on n'a pas encore identifiées pourraient être perturbées pendant les travaux.

Mesures d'atténuation : Un archéologue agréé doit s'impliquer afin de surveiller les travaux d'excavation profonde sur la terre ferme.

Si des caractéristiques archéologiques auparavant non identifiées (terrestres) sont perturbées pendant les activités du projet, les travaux doivent cesser immédiatement, alors qu'on doit communiquer avec le gestionnaire de projet et l'Unité du programme d'archéologie du MIPSTC pour

déterminer les prochaines étapes appropriées. Un avis sera envoyé aux communautés des Premières nations concernées au sujet de la découverte de ressources archéologiques.

Mesures de surveillance : Il incombe au gestionnaire de projet et/ou à la personne désignée d'assurer que les mesures d'atténuation sont appliquées pendant la mise en œuvre du projet.

6C. OEUVRES D'ART

On compte sur le site trois installations artistiques à l'extérieur qui font partie de la collection d'objets d'art du gouvernement de l'Ontario.

Résumé des effets sur l'environnement : Si les travaux se déroulent à proximité de l'œuvre d'art, celle-ci pourrait subir des dommages.

Mesures d'atténuation : IO collaborera avec le MSGSC et d'autres intervenants concernés pour s'assurer que les œuvres d'art sont protégées correctement pendant la construction. Cela peut consister à la déplacer et à l'entreposer en dehors du site si les travaux prévus se dérouleront à proximité du lieu d'installation. Conformément aux politiques et procédures des Archives de l'Ontario (MSGSC), des housses de protection seront installées avant de libérer une œuvre d'art pour la déplacer et l'entreposer en dehors du site pendant la durée des travaux de construction. IO collaborera avec le MSGSC et d'autres intervenants pour s'assurer qu'on étudie la possibilité d'une réutilisation future appropriée des œuvres d'art, ainsi qu'avec le conservateur de la collection d'œuvres d'art du gouvernement de l'Ontario pour déterminer une manière appropriée de les réutiliser.

Mesures de surveillance : Il incombe au gestionnaire de projet et/ou à la personne désignée d'assurer que les mesures d'atténuation sont appliquées pendant la mise en œuvre du projet.

7. EFFETS SOCIO-ÉCONOMIQUES (joindre ou conserver dans un fichier, outil d'analyse socio-économique du MI/IO/Agence, au besoin)

Le site est présentement utilisé à la façon d'un parc public, ainsi qu'en tant que lieu de divertissement par la SEPO et Live Nation. Il est adjacent à la Place des expositions, à l'aéroport Billy Bishop et aux entreprises dans le domaine de l'hébergement (hôtels). Il est également situé près de condominiums résidentiels.

Résumé des effets sur l'environnement : Les occupants du site, les utilisateurs et les propriétés avoisinantes pourraient être perturbés pendant les travaux de construction.

Mesures d'atténuation : Des mises à niveau des services seront réalisées afin de réduire les perturbations dans la mesure du possible. Des avis seront envoyés aux occupants du site, aux utilisateurs et aux propriétés avoisinantes avant le début des travaux de construction.

Mesures de surveillance : Il incombe au gestionnaire de projet et/ou à son représentant désigné d'assurer que les mesures d'atténuation énoncées dans le devis sont appliquées correctement. Des inspections régulières se dérouleront pour surveiller l'application de ces mesures.

8. AUTRES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET AUTRES ENJEUX

Résumé des effets sur l'environnement : Deux types d'effets sont habituellement associés aux projets de construction en ce qui concerne les éléments comme le bruit, la poussière, la santé et la sécurité, ainsi que le traitement des déchets.

Mesures d'atténuation : Ces effets seront abordés en réalisant le projet de manière conforme aux règlements locaux, ainsi qu'en préparant des devis qui font référence aux lois, aux règlements et aux pratiques exemplaires de l'industrie qui sont en vigueur. Les activités du projet se limiteront à la PO et le personnel du projet devra se conformer aux règlements en matière de sécurité.

Tous les déchets seront éliminés rapidement et conformément aux règlements en vigueur. Les matières dangereuses seront identifiées avant le début des activités physiques. Toutes les opérations de manutention, de gestion et d'élimination de ces substances se dérouleront de manière conforme aux règlements de santé et sécurité et en matière d'environnement (par exemple, le Règl. de l'Ont. 490-99, *Substances désignées*, le Règl. de l'Ont 347 [version modifiée] *General Waste Management*, le Règl. de l'Ont 102/94m *Waste Audits and Waste Reduction Work Plans*, le Règl. de

l'Ont. 278/05, Substance désignée - Amiante dans les chantiers de construction, les édifices et les travaux de réparation).

Mesures de surveillance : **Le gestionnaire de projet et/ou son représentant désigné verront à ce que des inspections régulières soient entreprises pour surveiller l'application de ces mesures.**

Puits

Résumé des effets sur l'environnement : **Des puits d'observation situés sur le site pourraient être touchés par les activités de construction.**

Mesures d'atténuation : **Tous les puits sur le site seront protégés pendant les travaux réalisés dans le cadre du projet afin de prévenir les dommages attribuables aux véhicules. S'il est impossible d'éviter les puits, on devra les démanteler de la manière décrite dans le Règl. de l'Ont. 903 *Puits*. Le gestionnaire de projet et/ou son représentant désigné confirmeront auprès d'IO si les puits sont nécessaires afin d'assurer une surveillance continue et si on doit les remplacer.**

Mesures de surveillance : **Le gestionnaire de projet et/ou son représentant désigné inspecteront le site régulièrement pour confirmer que les mesures d'atténuation sont en place et qu'elles fonctionnent de manière efficace.**

Eaux navigables

Résumé des effets sur l'environnement : **Les activités du projet se dérouleront près et au-dessus (par exemple, sur les ponts) du lac Ontario, c'est-à-dire sur les ponts existants.**

Mesures d'atténuation : **De nouveaux travaux d'infrastructures devraient être effectués sur les ponts actuels à l'intérieur du site. Un avis de projet sera émis avant d'entreprendre les activités du projet pour réduire les interactions possibles avec les utilisateurs. Au besoin, une demande sera soumise à Transports Canada avant tout travail pouvant influencer la navigabilité des utilisateurs. Tous les systèmes de protection nécessaires seront en place pour empêcher les débris de tomber du pont et dans le cours d'eau. Un éclairage de nuit sera utilisé sur le lieu des travaux pour assurer la visibilité. Des panneaux seront installés, lorsqu'approprié, pour aviser de la construction en hauteur et sur le pont à proximité du lieu des travaux. Ces panneaux devront être visibles pour quiconque navigue sur le cours d'eau. Advenant que les travaux entraînent des impacts au niveau de la navigation, le gestionnaire de projet et/ou son représentant respecteront les exigences en vigueur de Transports Canada, incluant la diffusion de tous les avis requis.**

Mesures de surveillance : **Le gestionnaire de projet et/ou son représentant désigné inspecteront le site régulièrement pour confirmer que les mesures d'atténuation sont en place et qu'elles fonctionnent de manière efficace.**

Protection de l'eau de source

Le site se trouve à l'intérieur d'une zone des aquifères très vulnérables (ZATV). Le projet impliquera la remise en état, le remplacement ou l'ajout de postes de pompage des eaux d'égout (PPEÉ); l'ajout d'un nouveau PPEÉ centralisé sur l'île de l'Est pour recueillir et pomper les eaux d'égout vers le réseau d'égout municipal sur la terre ferme; de nouveaux raccords de service au système de collecte des eaux usées municipales; et le remplacement des infrastructures de la tuyauterie d'égout souterraine.

La *Clean Water Act*, règlement 287/07, précise que l'établissement, l'exploitation ou l'entretien d'un système qui recueille, emmagasine, transmet, traite et élimine les eaux d'égout est vu comme une menace pour l'eau potable. Cela signifie qu'il est possible qu'un contaminant atteigne la prise d'eau si une tempête importante devait survenir. Cependant, puisque le site n'est pas situé à l'intérieur d'une zone de protection des têtes de puits ou d'une zone de protection d'admission, on considère que le projet ne représente pas une menace prescrite.

Résumé des effets sur l'environnement : **Si une tempête importante devait survenir pendant les opérations, les contaminants pourront atteindre la prise d'eau.**

Mesures d'atténuation : **Le PPPÉ répondra aux normes de conception afin de réduire la possibilité de rejets.**

Voir la partie IV, 2 Condition environnementale de la propriété en ce qui concerne les déversements.

Mesures de surveillance : **Le gestionnaire de projet et/ou son représentant désigné inspecteront le site régulièrement pour confirmer que les mesures d'atténuation sont en place et qu'elles fonctionnent de manière efficace.**

Changements climatiques

Les activités normales sur le site contribuent de manière négligeable aux émissions de gaz à effet de serre (GES).

Résumé des effets sur l'environnement : **Un équipement et des techniques de construction standard seront utilisés pour la construction. Les émissions de gaz à effet de serre produites par cet équipement devraient être minimales et on considère qu'elles sont conformes à celles d'un équipement comparable utilisé pour les projets de construction à court terme.**

Mesures d'atténuation : **On s'efforcera, dans la mesure du possible, de limiter le temps de fonctionnement au ralenti des véhicules et de l'équipement pendant les activités du projet.**

Mesures de surveillance : **Le gestionnaire de projet et/ou son représentant désigné inspecteront le site régulièrement pour confirmer que les mesures d'atténuation sont en place et qu'elles fonctionnent de manière efficace.**

Qualité de l'eau

Résumé des effets sur l'environnement : **Les activités du projet pourraient entraîner un changement à court terme dans la qualité de l'eau en raison de la sédimentation.**

Mesures d'atténuation : **La consultation en cours avec l'OPNTR et la ville orientera l'élaboration du plan de gestion des eaux pluviales qu'on doit mettre en œuvre, et ce, dans la mesure du possible pour une île, pour s'assurer que les activités du projet répondent aux critères sur les eaux pluviales de l'OPNTR (2021). Un plan de contrôle de l'érosion et des sédiments sera compris dans le Plan de gestion des eaux pluviales. De plus, la qualité et le contrôle doivent être conformes au Plan de gestion des intempéries et du débit de la ville de Toronto.**



Mesures de surveillance : **Le gestionnaire de projet et/ou la personne désignée rencontreront régulièrement les employés au cours du projet pour confirmer qu'on a rencontré tous les impacts précédemment non identifiés au cours du projet.**

PARTIE V – CONFIRMATION DE LA CATÉGORIE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET DÉCLARATION D'APPROBATION

Je certifie, par la présente, qu'au meilleur de mes connaissances à ce jour, que la description précédente de l'engagement et du site concerné est exacte et que le MIPSTC et/ou ses agents ont consulté les parties directement concernées dont on fait mention dans ce rapport de C et D. Les enjeux soulevés par les parties directement concernées en ce qui concerne l'analyse en sept points spécifiques au site, incluant les effets sur l'environnement, les mesures d'atténuation, les effets nets et la surveillance ont été traités de la manière décrite dans ce rapport de C et D et dans les pièces jointes qu'on retrouve en annexe. En vertu des résultats de ces enquêtes, nous en venons à la conclusion que les engagements sont admissibles à une évaluation dans le cadre du processus d'ÉE de portée générale des travaux publics du ministère de l'Infrastructure.

Engagement de catégorie B

Engagement de catégorie C (doit faire l'objet d'un rapport d'étude environnementale)

 Patricia Becker, MES NOM ET SIGNATURE DU PRATICIEN DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT :	July 12, 2022 DATE :
 Michael Robertson NOM ET SIGNATURE DU PROMOTEUR DU PROJECT :	July 15, 2022 DATE :
Numéro et nom du projet : Services sur le site de la Place de l'Ontario (PO)	

Rapports techniques

Ce rapport de C et D renferme un résumé des constatations pertinentes provenant des rapports techniques qu'on a utilisés dans le cadre de cette ÉE de portée générale. Ces rapports n'ont pas été annexés au présent Rapport de C et D, mais il est possible de les obtenir sur demande (en présentant une demande d'accès à l'information). Voir l'annexe C.

Annexe A. Liste des parties contactées.

Tableau A1 Liste des parties contactées et des réunions tenues au cours de l'étape de consultation

Nom de la partie intéressée/directement concernée	Nom/titre	Coordonnées		Méthode de consultation	Commentaires recueillis? (Oui ou non)	Préoccupations exprimées? (Oui ou non)
		Téléphone	Courriel			
FÉDÉRAL						
Transports Canada – Programme de protection de la navigation	Courtney Bice – Agent	519-381-7844	Courtney.bice@tc.gc.ca	Courriel	Oui	Non
PROVINCIAL						
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs	Chunmei Liu Planificatrice des ressources environnementales, coordonnatrice des ÉE	437-249-3102	chunmei.liu@ontario.ca	Courriel Téléphone	Oui	Non
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, Espèces en péril Ontario	--	--	SAROntario@ontario.ca	Courriel	Oui	Non

Nom de la partie intéressée/directement concernée	Nom/titre	Coordonnées		Méthode de consultation	Commentaires recueillis? (Oui ou non)	Préoccupations exprimées? (Oui ou non)
		Téléphone	Courriel			
Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts	Chris Hislop – Superviseur p.i. des opérations liées aux ressources (District d’Aurora)	289-221-3149	chris.hislop@ontario.ca	Courriel	Oui	Non
Ministère du Gouvernement et des Services communautaires	Adresser à : Collection d'œuvres d'art du gouvernement de l'Ontario, Archives de l'Ontario, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs. Lani Kopczinski, conservatrice, Collection d'œuvres d'art du gouvernement de l'Ontario	--	Lani.Kopczinski@ontario.ca	Courriel	Oui	Non
MUNICIPAL						
Ville de Toronto	Bryan Bowen – Secrétariat du secteur riverain – Gestionnaire des projets d’urbanisme	416-338-4842	Bryan.Bowen@toronto.ca	Conférence téléphonique Courriel Téléphone	Oui	Oui

Nom de la partie intéressée/directement concernée	Nom/titre	Coordonnées		Méthode de consultation	Commentaires recueillis? (Oui ou non)	Préoccupations exprimées? (Oui ou non)
		Téléphone	Courriel			
Place des expositions	Mark Goss Directeur général, Opérations	416-263-3660	mgoss@explace.on.ca	Courriel	Oui	Non
Office de protection de la nature						
Office de protection de la nature de Toronto et la région	Steve Heuchert – Directeur associé, Planification de l'aménagement et permis Sharon Lingertat@trca.ca	416-661-6600, poste 5311	steve.heuchert@trca.ca sharon.lingertat@trca.ca	Courriel Téléphone	Oui	Oui
OCCUPANTS DU SITE						
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Julie Berardi – Adjointe exécutive auprès du directeur général	416-314-9900, poste 1039	julie.berardi@ontarioplace.com	Courriel	Oui	Oui
COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES						
Première Nation des Mississaugas de Credit	Chef R. Stacey Laforme Katelyn Laforme – Directrice exécutive, Relations intergouvernementales Alex Monem	905-768-1133 905-768-4983 C : 905-536-0026	Stacey.LaForme@mncfn.ca Katelyn.LaForme@mncfn.ca (en congé en janvier 2022) AMonem@PSTLaw.ca	Lettre Conférence téléphonique Courriel	Oui	Oui

Nom de la partie intéressée/directement concernée	Nom/titre	Coordonnées		Méthode de consultation	Commentaires recueillis? (Oui ou non)	Préoccupations exprimées? (Oui ou non)
		Téléphone	Courriel			
	* Personne-ressource principale Fawn Sault Directeur p.i. du service de consultation et d'accommodement – Coordonnateur de la consultation	905-768-4260 C : 289-527-6580	Fawn.sault@mncfn.ca			
Première nation Hiawatha (membre des Premières Nations visées par les Traités Williams)	Chef Laurie Carr Tom Cowie, Consultation relative aux terres/ressources Sean Davison, Consultation relative aux terres/ressources	705-295-4421 705-295-7773, poste 73 705-295-7773, poste 71	chiefcarr@hiawathafn.ca tcowie@hiawathafn.ca sdavison@hiawathafn.ca	Lettre Courriel	Oui	Non
Première Nation des Mississaugas de Scugog Island (membre des Premières Nations visées par les Traités Williams)	Chef Kelly LaRocca Cathy Richards, adjointe exécutive auprès du chef Waverley Birch, Consultante en réglementation	905-985-3337 705-500-0926	klarocca@scugogfirstnation.com crichards@scugogfirstnation.com consultation@scugogfirstnation.com	Lettre Courriel Téléphone	Oui	Non
Première nation d'Alderville (membre des Premières Nations visées par les Traités Williams)	Chef Dave Mowat Dave Simpson, Coordonnateur de la consultation	905-352-2011	dmowat@alderville.ca consultation@alderville.ca	Lettre Courriel	Oui	Non

Nom de la partie intéressée/directement concernée	Nom/titre	Coordonnées		Méthode de consultation	Commentaires recueillis? (Oui ou non)	Préoccupations exprimées? (Oui ou non)
		Téléphone	Courriel			
Première nation de Curve Lake (membre des Premières Nations visées par les Traités Williams)	Chef Emily Whetung		emilyw@curvelake.ca	Lettre Courriel	Non	Non
	Bureau de liaison de consultant des ressources terrestres	705-657-8045				
	Julie Kapyrka	705-657-8045	JulieK@curvelake.ca			
	Kaitlin Hill		KaitlinH@curvelake.ca			
Première nation Kawartha Nishnawbe	Nodin Webb (Membre du conseil)	705-654-4661	Nodin.webb@hotmail.com	Lettre Courriel	Non	Non
	Christopher Reid (avocat)		lawreid@aol.com			
Six Nations de la rivière Grand	Chef Mark B. Hill	519-732-2905	markhill@sixnations.ca	Lettre Conférence téléphonique Courriel Téléphone	Oui	Oui
	Lonny Bomberry, Directeur des terres et des ressources	519-445-2201	lonnybomberry@sixnations.ca			
	Robbin Vanstone, Superviseur de la consultation	519-753-0665, poste 5433 C : 226-388-0284	rvanstone@sixnations.ca			
Conseil des chefs de la confédération Haudenosaunee / Institut de développement Haudenosaunee	Hohahes Leroy Hill, secrétaire du Conseil des chefs de la confédération Haudenosaunee		1749resource@gmail.com	Lettre Courriel	Oui	Oui
	Aaron Detlor	647-228-1454	aaron@detlorlaw.com			

Tableau A2. Liste des conférences téléphoniques qui ont eu lieu pendant les consultations

Nom de la partie intéressée/directement concernée	Endroit et date	Méthode de consultation	Commentaires
Ville de Toronto	Réunion virtuelle, 21 octobre 2021	Conférence téléphonique	<ul style="list-style-type: none">• Étendue des travaux confirmée du projet de services sur le site• On a demandé les tableaux du document dans le but de les éditer.• On a suggéré de consulter la place des expositions en raison du partage de l'énergie avec la PO. Des lettres de consultation ont été fournies à l'intervenant recommandé.
Première Nation des Mississaugas de Credit	Réunion virtuelle, 2 décembre 2021	Conférence téléphonique	<ul style="list-style-type: none">• Étendue des travaux confirmée du projet de services sur le site• Bref résumé des tableaux aux fins d'examen et de commentaires
Six Nations de la rivière Grand	Réunion virtuelle, 14 décembre 2021	Conférence téléphonique	<ul style="list-style-type: none">• Étendue des travaux confirmée du projet de services sur le site• Bref résumé des tableaux aux fins d'examen et de commentaires

les mesures d'atténuation requises. Cette information permettra au personnel du MEPNP de déterminer les permissions appropriées.	conception détaillée (au besoin) afin de définir les mesures d'atténuation et les exigences en matière de permis.
<p>La PNMC a exprimé ses préoccupations en lien avec les espèces en péril et leur habitat. La PNMC aimerait avoir l'occasion de revoir et de confirmer les mesures d'atténuation pour prévenir et/ou limiter les impacts au niveau des espèces en péril et de leur habitat sur le site.</p> <p>Pendant la construction, la PNMC prévoit désigner des surveillants de liaison de terrain sur place qui observeront les travaux pouvant perturber directement ou indirectement les espèces en péril et leur habitat connexe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures d'atténuation détaillées pour aborder les impacts possibles sur les espèces en péril ou l'habitat des espèces en péril seront partagées avec la PNMC lorsqu'elles auront été définies. • Les discussions se poursuivront avec la PNMC pour examiner les mesures d'atténuation après avoir terminé le concept détaillé, ainsi que pour établir la présence des surveillants de liaison de terrain lors des activités de construction liées aux espèces en péril ou à l'habitat des espèces en péril.
Six Nations de la rivière Grand a fourni de l'information sur les espèces en péril présentes sur le site et sur les enjeux liés à leur habitat, ainsi qu'aux changements possibles au niveau de l'habitat des espèces en péril.	<ul style="list-style-type: none"> • On comprend présentement bien le site, ainsi que les espèces possiblement en péril et leur habitat grâce aux études du patrimoine naturel qu'on a réalisées à ce jour. Alors que l'approche préférée pour traiter les espèces en péril et l'habitat des espèces en péril consiste à les éviter, on ne pourra confirmer qu'il s'agit de l'option préférée avant d'avoir terminé la conception détaillée. • Les discussions se poursuivent avec les Six Nations de la rivière Grand concernant une possible réunion pour revoir l'information actuelle et les mesures d'atténuation après avoir terminé la conception détaillée. • Les impacts au niveau des espèces en péril et de l'habitat des espèces en péril seront définis lors de la conception détaillée, alors qu'on consultera le MEPNP pour aborder ces problèmes et obtenir les permis. • Les discussions se poursuivront pour revoir les mesures d'atténuation après avoir terminé la conception détaillée.
<p>Le MDNMRNF a exprimé peu de commentaires au sujet du projet, mais on a proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Un permis pour la capture de poisson à des fins scientifiques en vertu de la Loi sur la protection du poisson et de la faune sera nécessaire si on déplace du poisson à l'extérieur de la zone des travaux, et; – Une autorisation de capturer des animaux en vertu de la Loi sur la protection du poisson et de la faune serait nécessaire pour déplacer des animaux à l'extérieur de la zone des travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun travail dans l'eau n'est prévu dans le cadre des services sur le site, de sorte qu'on ne prévoit pas déplacer le poisson à l'extérieur de la zone des travaux ou imposer des limites. • On demandera l'autorisation advenant que la zone des travaux exige qu'on déplace des animaux sauvages.

La Ville de Toronto a déclaré que le plan officiel ne présente pas la propriété comme une zone importante du point de vue environnemental. Cependant, on a suggéré de faire référence aux politiques de la ville touchant le système du patrimoine naturel en ce qui concerne la propriété (carte 9 et politiques du chapitre 3).	<ul style="list-style-type: none"> On a fait référence aux politiques du système du patrimoine naturel dans le rapport de C et D.
<i>Remarque : L'OPNTR a fourni des renseignements additionnels en plus de l'ÉE de portée générale de catégorie B et on en tiendra compte dans le cadre du projet de catégorie C.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Ne s'applique pas au projet des services du site de la PO de catégorie B. L'information a été transmise à l'équipe du projet qui l'examinera de manière plus approfondie.
4. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DISTINCTIVES	
L'OPNTR a mentionné qu'elle a participé à plusieurs projets de restauration/naturalisation à la propriété.	<ul style="list-style-type: none"> On a demandé à l'OPNTR de fournir les détails des projets de restauration/naturalisation (lorsqu'ils seront disponibles). Cette information sera utile pour définir l'interprétation contextuelle du site pour la province.
L'OPNTR a mentionné l'importance de remplacer les habitats qu'on a enlevés par des habitats locaux et naturalisés. <i>Remarque : L'OPNTR a fourni des renseignements additionnels en plus de l'ÉE de portée générale de catégorie B et on en tiendra compte dans le cadre du projet de catégorie C.</i>	<ul style="list-style-type: none"> On s'attend à ce que l'aménagement paysager dans le cadre du projet des services du site de la PO de catégorie B soit minime, mais on en tiendra compte, au besoin.
Lac Ontario : La SEPO se méfie des limites aux activités de construction, puisque certaines zones ne sont pas séparées de 30 m de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> Certaines zones de construction devront faire l'objet de mesures d'atténuation et de surveillance additionnelles, puisqu'elles sont situées à moins de 30 m du lac Ontario.
La PNMC s'attend à ce que les surveillants de liaison de terrain soient présents pour les travaux qui pourraient toucher le lac Ontario, en particulier pour s'assurer que toutes les mesures de contrôle de l'érosion et de la sédimentation sont correctement mises en œuvre et qu'elles restent en place afin de prévenir tout ruissellement, lixiviat ou autre matière étrangère de pénétrer dans le lac.	<ul style="list-style-type: none"> Des discussions se poursuivront avec la PNMC pour établir la présence des surveillants de liaison de terrain pendant certaines activités de construction.
Le MEPNP a présenté une lettre standard définissant ses domaines d'intérêt (comme la protection des sources d'eau, la qualité de l'air, l'eau de surface, la protection des écosystèmes, l'eau souterraine, la gestion des matériaux excédentaires, les sites contaminés, les services publics et autres, ainsi que les installations, etc.). Aucun commentaire ni aucune préoccupation spécifique n'ont été identifiés en lien avec ces domaines d'intérêt du projet des services sur le site.	<ul style="list-style-type: none"> Les zones d'intérêt sont intégrées et abordées dans le rapport de C et D.

ses commentaires jusqu'à ce qu'on ait soumis et examiné une analyse complète en aval afin de déterminer la capacité des services.	
<p>Télécommunications :</p> <p>La SEPO a remarqué que le site comporte deux stations de base qui font l'objet de baux qui ne sont liés à aucun des services offerts par l'entremise de la PO. De plus, un bureau central de Bell Canada est situé dans le sous-sol de l'édifice de la Place de l'ouest. Le commutateur DMS 100 du bureau central est situé à l'intérieur de la pièce.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des informations ont été remises à l'équipe de conception des services.
6A. ANALYSE DU PATRIMOINE BÂTI	
La section de la Planification du patrimoine de la Ville de Toronto réserve ses commentaires jusqu'à la réception et l'examen du PCS.	<ul style="list-style-type: none"> On est présentement en train de préparer le PCS pour présenter des directives visant à préserver la valeur du patrimoine culturel de la propriété. Le PCS sera pris en compte dans le concept final, alors que les impacts et les mesures d'atténuation seront documentés lors d'une évaluation des impacts sur le patrimoine.
6B. ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE ET DES PREMIÈRES NATIONS	
La PNMC a identifié les préoccupations liées aux espèces en péril et à la santé du lac Ontario.	<ul style="list-style-type: none"> Un avis de fin des travaux sera envoyé pour examen et commentaires sur l'ébauche de rapport de C et D. Les discussions se poursuivront en fonction des besoins au sujet du projet.
La Première nation d'Alderville a précisé que la PNMC devrait être la personne-ressource principale.	<ul style="list-style-type: none"> Des réunions ont eu lieu avec la PNMC pendant le projet des services du site de la PO de catégorie B et ces réunions se poursuivront. Un avis de fin des travaux sera envoyé pour examen et commentaires sur l'ébauche de rapport de C et D.
La Première nation d'Hiawatha a déclaré qu'elle n'avait aucun commentaire pour l'instant, mais elle a demandé qu'on la tienne au courant au fur et à mesure que le projet se poursuivra.	<ul style="list-style-type: none"> Un avis de fin des travaux sera envoyé pour examen et commentaires sur l'ébauche de rapport de C et D.
La Première nation des Mississaugas de Scugog Island a déclaré qu'elle n'a aucune question ni aucun commentaire pour l'instant, mais qu'elle aimerait qu'on la tienne au courant au fur et à mesure que le projet se poursuivra.	<ul style="list-style-type: none"> Un avis de fin des travaux sera envoyé pour examen et commentaires sur l'ébauche de rapport de C et D. Les discussions se poursuivront en fonction des besoins au sujet du projet.
6C. OEUVRES D'ART	
Le MSGSC a présenté l'emplacement des œuvres d'art sur la PO. Aucun enjeu n'a été soulevé, mais le MSGSC demande qu'on l'informe à savoir si et quand les œuvres d'art de la Collection d'œuvres d'art seront déplacées, afin de pouvoir suivre l'emplacement et l'état des œuvres.	<ul style="list-style-type: none"> IO collaborera avec le MSGSC et d'autres intervenants pour s'assurer de bien protéger les œuvres d'art pendant la construction, ainsi qu'avec le conservateur de la collection

	d'œuvres d'art du gouvernement de l'Ontario pour déterminer une manière appropriée de réutiliser les œuvres.
La SEPO comprend qu'au moment de retourner les œuvres d'art, elles ne seront pas placées aux mêmes endroits, de sorte qu'il s'agira un déplacement permanent.	<ul style="list-style-type: none"> • IO collaborera avec le MSGSC et d'autres intervenants pour s'assurer de bien protéger les œuvres d'art pendant la construction, ainsi qu'avec le conservateur de la collection d'œuvres d'art du gouvernement de l'Ontario pour déterminer une manière appropriée de réutiliser les œuvres.
HDI a fourni des renseignements additionnels en plus de l'ÉE de portée générale de catégorie B et on en tiendra compte dans le cadre du projet de catégorie C.	<ul style="list-style-type: none"> • Noté.
7. EFFETS SOCIO-ÉCONOMIQUES	
S/O	S/O
8. AUTRES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET AUTRES ENJEUX	
Eaux navigables : Aucun enjeu n'a été soulevé, mais Transports Canada a commenté en disant qu'une demande doit être soumise avant de placer des œuvres dans, sur, au-dessus, au travers ou de l'autre côté de la voie d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> • Noté.
Puits : <ul style="list-style-type: none"> • L'OPNTR a précisé qu'un rapport géotechnique/hydrogéologique peut être disponible, ce qui comprend les détails des puits d'observation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les puits d'observation actuels sur le site ont été installés dans le cadre des études environnementales et géotechniques. Principalement pendant le projet de catégorie C, l'intention vise à protéger et/ou à démanteler les puits en fonction des besoins et de la manière prévue dans les règlements.
Protection de l'eau de source : <ul style="list-style-type: none"> • L'OPNTR a recommandé que les détails du concept garantissent l'installation/le maintien des mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments pour isoler les endroits où se trouvent les œuvres. Ils ont demandé qu'on consulte le Plan de protection des sources de Credit Valley – Toronto et la région – Central Lake Ontario. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cela est conforme à la norme de l'industrie et sera compris dans le devis. • Les eaux pluviales seront traitées en majeure partie dans le cadre du projet de la catégorie C et on y reviendra au cours de la conception détaillée.
Protection de l'eau de source : La Ville de Toronto a mentionné qu'on n'avait pas identifié les efforts d'amélioration de gestion des eaux pluviales et leur impact spécifique sur la protection de l'eau de source.	<ul style="list-style-type: none"> • Cet aspect doit être abordé lors de l'élaboration du Plan de gestion des eaux pluviales (principalement dans le cadre du projet de catégorie C).
Changements climatiques :	<ul style="list-style-type: none"> • Une coordination devra être assurée par l'entremise du bureau du DG de la SEPO.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• La SEPO a mis en place un protocole de service qui demande qu'on accompagne les véhicules sur place qui ne présentent aucun lien avec la Société. | |
|---|--|

ÉE = évaluation environnementale

IO = Infrastructure Ontario

PNMC = Première Nation des Mississaugas de Credit

MEPNP = Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et des Parcs

MSGSC = Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

MDNMRNF = Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts

PO = Place de l'Ontario

SEPO = Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

PCS = Plan de conservation stratégique

OPNTR = office de protection de la nature de Toronto et la région

Annexe C : Liste des rapports techniques

Conestoga-Rovers & Associates (CRA). 2012. Évaluation environnementale de site, première phase. 327 pages.

Conestoga-Rovers & Associates (CRA). 2013. Évaluation environnementale de site, deuxième phase. 877 pages.

Conestoga-Rovers & Associates (CRA). 2013. Designated Substances and Hazardous Materials Survey, Cinesphere, Pods, Administrative Building. 115 pages.

Conestoga-Rovers & Associates (CRA). 2014. Ontario Place Fisheries Review and Data Gap Recognition. 10 pages.

Jacobs Engineering Group Inc. (Jacobs). 2018. Draft – Phase One Environmental Site Assessment for a Portion of East Island, 955 Lake Shore Boulevard West, Toronto, Ontario. Préparé pour Infrastructure Ontario. Février.

Jacobs Engineering Group Inc. (Jacobs). 2021a. Draft - Phase One Environmental Site Assessment, West Island – Ontario Place, Toronto, Ontario. Préparé pour Infrastructure Ontario. 69 pages et annexes

Jacobs Engineering Group Inc. (Jacobs). 2021b. Due Diligence Phase One Environmental Site Assessment East Island and Mainland, Ontario Place. 73 pages et annexes

Jacobs Engineering Group Inc. (Jacobs). 2021c. Phase Two Environmental Site Assessment – Ontario Place West Island, Toronto, Ontario. 72 pages et annexes

Jacobs Engineering Group Inc. (Jacobs). 2022. Due Diligence Phase Two Environmental Site Assessment – Ontario Place East Island & Mainland, Toronto, Ontario. (en cours de préparation).

Morrison Herschfield. 2020. Species at Risk Surveys: Evaluation of Ontario Place at 909 and 955 Lake Shore Boulevard West within the City of Toronto to Facilitate future Redevelopment. 88 pages.

Morrison Herschfield. 2021. Species at Risk Surveys: Evaluation of Ontario Place at 909 and 955 Lake Shore Boulevard West within the City of Toronto to Facilitate future Redevelopment. 87 pages.

Morrison Herschfield. 2021. Arborist Report # 1 for Demolition Activities on the Ontario Place Property: N73731. 46 pages.

Morrison Herschfield. 2021. Arborist Report # 2 for the West Island Redevelopment on the Ontario Place Property: N73731. 46 pages.

- Safetech Environmental Ltd. (Safetech). 2012. Hazardous Materials Assessment Demolition Project – Package #2. 137 pages.
- Safetech Environmental Ltd. (Safetech). 2021. Designated Substances and Hazardous Materials Assessment, Future Redevelopment of the OP Site at 955 Lakeshore Boulevard West, Toronto, Ontario, Sixty-Six (66) Individual Facilities & Structures.
- Savanta Incorporated. 2014. Ontario Place – Comprehensive Natural Heritage Review Final Report. 85 pages.
- Timmins Martelle Heritage Consultants Inc. 2014. Stage 2 Archaeological Assessment Mechanical Trenching, Infrastructure Ontario, Ontario Place, 955 Lakeshore Blvd. W. City of Toronto, Ontario. 88 pages.
- Timmins Martelle Heritage Consultants Inc. 2012. Stage 1 Archaeological Assessment, Infrastructure Ontario, Ontario Place, 955 Lakeshore Blvd. W. City of Toronto, Ontario. 72 pages.
- The Municipal Infrastructure Group Ltd. (TMIG). 2021. Ontario Place Functional Servicing Study Report. 144p.

Annexe D : Figures

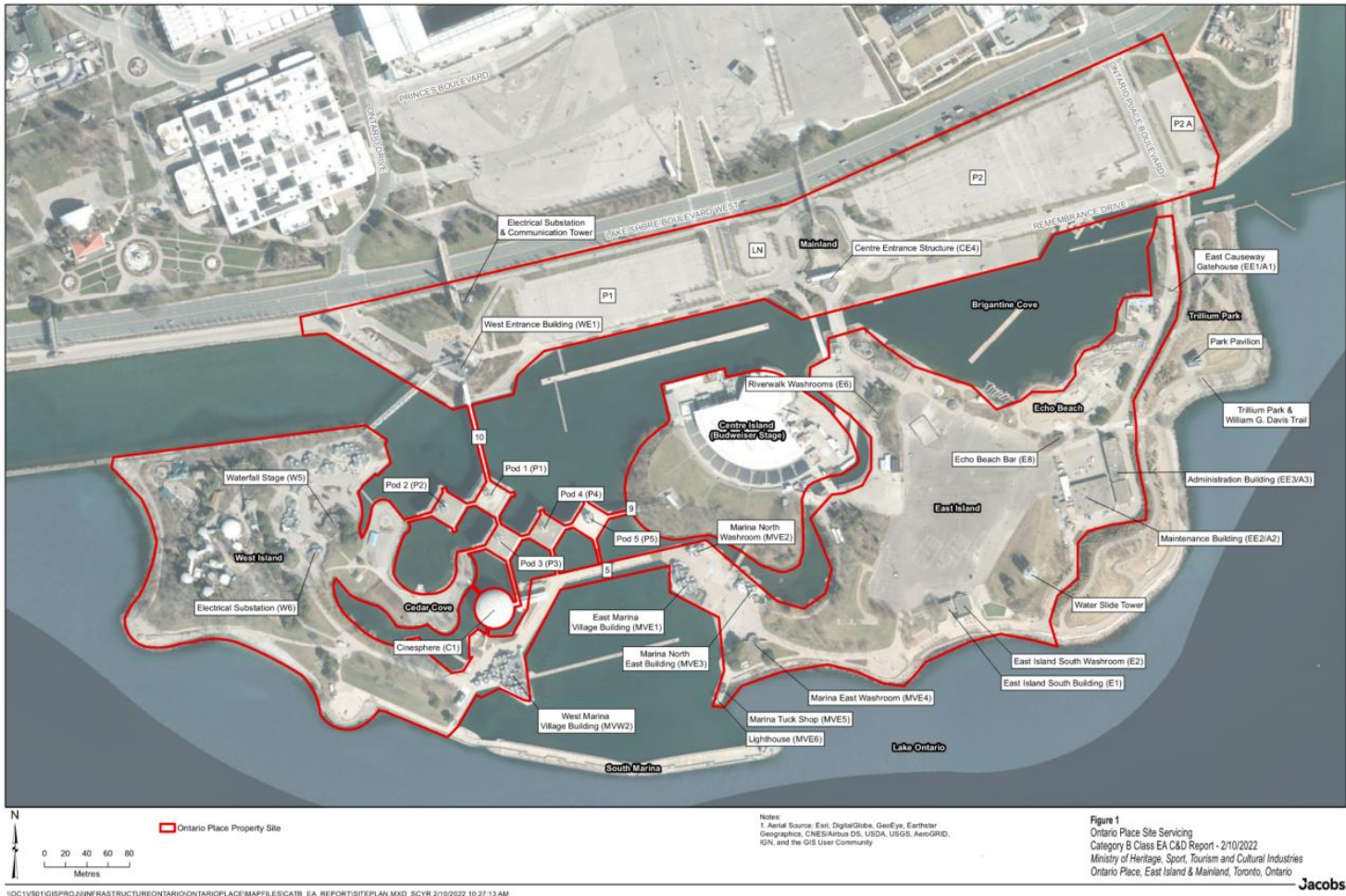


Figure 1: Carte de la Place de l'Ontario